



HAL
open science

Les reliques de l'abbaye de Clairvaux, de la Révolution à nos jours. À propos d'un document inédit conservé à l'abbaye de Cîteaux

Arnaud Baudin

► To cite this version:

Arnaud Baudin. Les reliques de l'abbaye de Clairvaux, de la Révolution à nos jours. À propos d'un document inédit conservé à l'abbaye de Cîteaux. Mémoires de la Société académique du département de l'Aube , 2019, t. CXLIII, p. 133-148. hal-03712456

HAL Id: hal-03712456

<https://hal.science/hal-03712456>

Submitted on 30 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES RELIQUES DE L'ABBAYE
DE CLAIRVAUX, DE LA
RÉVOLUTION À NOS JOURS
À propos d'un document inédit
conservé à l'abbaye de Cîteaux

Arnaud Baudin



SOCIÉTÉ
ACADÉMIQUE
DE L'AUBE



EXTRAIT DES
MÉMOIRES
TOME CXLII - 2018

LES RELIQUES DE L'ABBAYE DE CLAIRVAUX, DE LA RÉVOLUTION À NOS JOURS À propos d'un document inédit conservé à l'abbaye de Cîteaux



Arnaud Baudin

Membre résident

« Il devrait être entendu une fois pour toutes parmi les fidèles que toutes les reliques sont authentiques, qu'il suffit en tout cas qu'on ait prié devant elles pour qu'elles le deviennent. »

André Frossard, *Les Pensées*

À la veille de la Révolution française, le trésor de Clairvaux constitue sans aucun doute l'un des plus importants ensembles d'Occident, tant par la quantité de ses restes saints que par la qualité des pièces d'orfèvrerie qui les contiennent¹. Durant toute l'époque moderne, les abbés en font dresser de manière régulière des inventaires permettant d'en connaître le détail², avant

que, de 1789 à 1792, les reliquaires ne soient détruits et l'essentiel des reliques dispersé. Pendant cette période, un homme mène néanmoins une véritable opération de sauvegarde, Louis-Marie Rocourt, le dernier abbé de Clairvaux élu par la communauté en 1784. Déjà connue, son action peut être réévaluée à l'aune d'un document inédit conservé en triple à l'abbaye de Cîteaux et aux archives diocésaines de Châlons-en-Champagne. Daté du 19 mai 1825, le procès-verbal d'authentification sous le sceau de l'évêque de Châlons détaille en effet la quinzaine de restes saints issue du trésor de Clairvaux et destinés au couvent des sœurs augustines de la cité épiscopale.

¹ Ce travail trouve son origine dans une visite à l'abbaye de Cîteaux en 2014 à l'occasion de la préparation de l'exposition du 9^e centenaire de Clairvaux. Le Père Placide Vernet avait alors porté à ma connaissance ce procès-verbal d'authentification de reliques claravalliennes. Son décès, le 19 août 2018, est intervenu alors que je mettais la dernière main à cet article. Celui-ci lui est dédié.

J'exprime également ma très profonde reconnaissance à l'ensemble de la communauté de Cîteaux, et en particulier à dom Olivier Quénardel, son abbé, et à frère Michel, pour l'accueil qu'ils m'ont réservé lors de mes visites au monastère. Je suis également redevable à Martine Plouvier de m'avoir appris l'existence de ces reliques et à Bertrand Marceau d'avoir eu l'amitié de relire ce travail et d'y apporter ses remarques et ses très avisés conseils. Qu'ils en soient ici vivement remerciés.

L'histoire de ce trésor au Moyen Âge et à l'époque moderne commence, entre la seconde moitié du xix^e et le début du xx^e siècle, avec les publications et les premières éditions des inventaires par Henri d'Arbois de Jubainville (« Trésor de Clairvaux », *Revue des Sociétés savantes de la France et de l'étranger*, t. 5, 1873, p. 490-508 ; édition des inventaires de 1405 et de 1504, estimation du trésor en 1743 et traduction des inscriptions grecques de 1744), Charles Lalore (*Le trésor de Clairvaux du xiii^e au xviii^e siècle*, Troyes, 1875 ; édition de l'inventaire de 1640 ; désormais LALORE 1875 et *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux, de saint Bernard, de saint Malachie, de saint Eutrope et autres martyrs, reconnues et transférées solennellement à Ville-sous-La-Ferté (Aube)*, Troyes, 1877 ; désormais LALORE 1877) et Jean-Jacques Vernier (« Inventaire du trésor et de la sacristie de l'abbaye de Clairvaux de 1640 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1902, t. 63, p. 599-677 ; désormais VERNIER). Plus récemment, la recherche dans ce domaine a bénéficié de l'apport des travaux d'Anne E. Lester (« Le trésor de Clairvaux », dans *Clairvaux. L'aventure cistercienne*, Catalogue de l'exposition (Troyes, 5 juin-15 novembre 2015), Arnaud Baudin, Nicolas Dohrmann et Laurent Veyssièrre (dir.), Paris, 2015, p. 213-223 et « Translation and Appropriation : Greek Relics in the Latin West in the Aftermath of the Fourth Crusade », *Studies in Church History*, 53, 2017, p. 88-117).

² La Direction des Archives et du Patrimoine de l'Aube a numérisé et mis en ligne sur son site Internet une grande partie du fonds d'archives de l'abbaye de Clairvaux correspondant à 67 720 vues : chartes des xiii^e et xiv^e siècles ; cartulaires et inventaires des xiii^e-xviii^e siècles ; liasses, cahiers et plans relatifs aux bâtiments et à la vie quotidienne et spirituelle des moines, et notamment l'ensemble des inventaires du trésor dont il est question dans ce travail [En ligne : <http://www.archives-aube.fr/r/153/clairvaux/>].



Portrait de Louis-Marie Rocourt, dernier abbé de Clairvaux (v. 1783-1789). Médiathèque de Troyes Champagne Métropole, fonds iconographiques. © Troyes Champagne Métropole, P. Jacquinet.

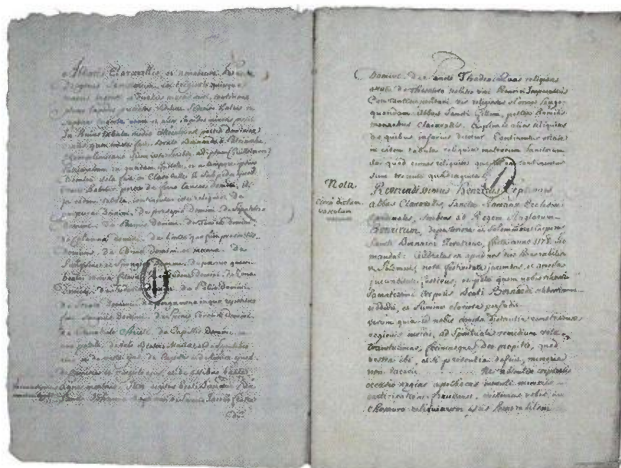
Il convient en préambule de revenir sur la définition des reliques et leur perception par le christianisme médiéval³.

L'Église hiérarchise en quatre catégories les restes saints⁴. Les reliques insignes forment la première et la plus importante catégorie, le corps, la tête, le bras, le cœur, la main, la jambe ou la partie du corps ayant subi le martyre. Le reste du corps forme les reliques corporelles non insignes. Les reliques réelles sont constituées par les objets ayant appartenu au quotidien des saints, leurs vêtements, ainsi que les instruments de leur supplice. Les reliques représentatives sont le tombeau du saint et les étoffes ou objets ayant été en contact avec leurs ossements. Leur légitimité, garantie par l'authentique de l'autorité épiscopale qui les identifie, tient non seulement de leur puissance miraculeuse, mais encore du témoignage qu'elles apportent, à travers les derniers instants terrestres du saint, de la victoire du Christ sur la mort. De là découlent deux pratiques culturelles essentielles : d'une part le morcellement indéfini des reliques, chaque fragment gardant toute la *virtus* du corps intégral et par là même toute sa capacité prophylactique ou thaumaturgique ; d'autre part le prestige social accru de leur détenteur capable d'attirer, grâce à leur qualité et à leur nombre, la vénération des pèlerins et les offrandes des puissants qui peuvent, de surcroît, requérir l'inhumation *ad sanctos* comme ce fut le cas, à Clairvaux, de nombreuses personnalités ecclésiastiques et laïques⁵.

Loin des critiques voltairiennes⁶, il convient enfin d'écarter toute tentative de pensée rationaliste dans le culte médiéval des reliques, la croyance en leur authenticité n'allant pas toujours de soi, notamment au sein de l'élite cléricale. Pour un Guibert de Nogent, très sceptique envers la vénération des dents de lait du Christ par les moines de Saint-Médard de Soissons, le peuple peut

honorer de bonne foi de fausses reliques, puisque seule prime l'intention⁷. De Pierre de Bruys au début du XII^e siècle au *Traité des reliques* de Calvin en 1543, en passant par les mouvements contestataires cathares ou lollards, la remise en cause des reliques est loin d'être un phénomène marginal. Après le concile de Trente, des évêques visitant leur diocèse interdisent le culte de reliques à l'origine suspecte⁸.

À l'étude des reliques dans le contexte monastique, le document édité en annexe qui sert d'ossature à ce travail apporte une triple contribution : il donne des informations nouvelles sur l'action de L.-M. Rocourt, avant son retour au siècle, qui étaient jusque-là limitées à une petite dizaine d'objets ; il permet de regarder à nouveaux frais l'origine et l'arrivée en Champagne d'objets de dévotion que le prestige des reliques bernardines avait relégué au second plan ; il renseigne enfin sur l'histoire et le cheminement des sacralités claravalliennes entre la fin du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle.



Inventaire du trésor et de la sacristie de l'abbaye de Clairvaux (1747). Arch. dép. Aube, 3 H 365. © Département de l'Aube.

Le trésor de Clairvaux du Moyen Âge à la Révolution

La composition du trésor de l'abbaye de Clairvaux est connue grâce aux cinq inventaires dressés à la demande des abbés en 1405-1410, 1504, 1640, 1710 et 1741 et conservés dans le fonds du monastère aux archives départementales

³ Encore largement ignorée voire déconsidérée jusque dans les années 1970, l'histoire des reliques est alors entrée dans le champ de la recherche. Citons parmi les principaux travaux : Nicole HERRMANN-MASCARD, *Les reliques des saints. Formation coutumière d'un droit*, Paris, 1975 ; Patrick J. GEARY, *Furta Sacra. Thefts of Relics in the Central Middle Ages*, Princeton, 1978 (éd. française : *Le vol des reliques au Moyen Âge*, Paris, 1990) ; Martin HEINZELMANN, *Translationsberichte und andere Quellen des Reliquienkultes (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 33)*, Turnhout, 1979 ; Arnold ANGENENDT, *Heilige und Reliquien : die Geschichte ihres Kultes vom frühen Christentum bis zur Gegenwart*, Munich, 1994 ; Anton LEGNER, *Reliquien in Kunst und Kult, zwischen Antike und Aufklärung*, Darmstadt, 1995 ; Edina BOZOKY et Anne-Marie HELVETIUS (éd.), *Les reliques. Objets, cultes, symboles. Actes du colloque international de l'université du Littoral-Côte d'Opale (Boulogne-sur-Mer, 4-6 septembre 1997)*, Turnhout, 1999.

⁴ Cette définition est empruntée à Yves GAGNEUX, « À propos des reliquaires, questions de méthode », *In situ* [en ligne], n° 11, 2009, 29 p. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/9909> ; DOI : 10.4000/insitu.9909 (consulté le 27 mars 2018).

⁵ Le *Livre des sépultures* de Clairvaux donne la liste des personnes inhumées dans l'enceinte du monastère (LALORE 1875, *Liber sepulchrorum Clarevalis*, p. 183-217). Dans l'église abbatiale reposent les corps de quatre cardinaux, de seize archevêques et évêques et des comtesses de Champagne, Marguerite de Bourbon et Isabelle de France. Le cloître accueille les sépultures d'abbés et de moines cisterciens. Au nord du chevet est érigée la chapelle du comte de Flandre Philippe d'Alsace, mort à Saint-Jean d'Acres en 1191, et de sa femme Mathilde. Derrière l'église se trouvent le cimetière des abbés étrangers, les tombes de plusieurs membres de la famille de saint Bernard et celle de l'archevêque de Reims Guillaume de Joinville, retrouvée en 1820 (L. VEYSIERE, « La tombe découverte à l'abbaye de Clairvaux en 1820 est-elle celle de Guillaume de Joinville, archevêque de Reims († 1226) ? », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 164, 2006, p. 5-41).

⁶ VOLTAIRE, article « Reliques », dans *Dictionnaire philosophique*, Genève, 1764.

⁷ Moine de Saint-Germer de Fly, puis abbé de Nogent-sous-Coucy de 1114 à 1125, Guibert compose son *Traité des reliques* ou *De pignoribus sanctorum* vers 1119 (Henri PLATELLE, « Guibert de Nogent et le *De pignoribus sanctorum*. Richesses et limites d'une critique médiévale des reliques », dans *Les reliques : objets, cultes, symboles*, op. cit. p. 109-121).

⁸ Au sujet de la critique des reliques à l'époque moderne, je renvoie le lecteur à Françoise BIOTI-MACHE, « Aperçu sur les reliques chrétiennes », dans *Études sur la mort*, 2007/1 (n° 131), p. 115-132, notamment p. 128-130 [En ligne : <https://www.cairn.info/revue-etudes-sur-la-mort-2007-1-page-115.htm>, consulté le 15 mai 2018], ainsi qu'aux articles constituant la première partie des deux volumes publiés sous la direction de Philippe BOUTRY, Pierre-Antoine FABRE et Dominique JULIA : *Reliques modernes, Cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, Paris, 2009, et en particulier celui de D. JULIA, « L'Église post-tridentine et les reliques. Tradition, controverse et critique (XVI^e-XVIII^e s.) », p. 69-120.

de l'Aube⁹. À la veille de la Révolution, ce trésor rassemble environ un millier de reliquaires et pièces d'orfèvrerie, objets et vêtements liturgiques dont la qualité et la quantité nécessitent plusieurs lieux de conservation. Les corps saints les plus prestigieux, celui du fondateur et de Malachie notamment, sont vénérés dans le chœur de l'église abbatiale. La sacristie, qualifiée de Petit Trésor, abrite essentiellement les objets et vêtements servant au culte. À l'étage enfin, et accessible depuis le dortoir, le Grand trésor conserve dans sept grandes armoires en chêne les reliquaires et objets les plus remarquables. En 1743, Claude Guyton, bibliothécaire, archiviste et sacristain de l'abbaye, fait évaluer vingt-six des reliquaires les plus importants par deux orfèvres parisiens, qui estiment leur valeur à 10 704 livres. Au début de la Révolution, l'ensemble de ces châsses, en or, en argent ou en vermeil, ornées d'émaux, de pierres précieuses et semi-précieuses, est envoyé à la Monnaie de Paris pour y être fondu.

Les différents inventaires répertorient les reliquaires détenus par l'abbaye. Ils comprennent un certain nombre de staurothèques byzantins, appelés *tabulæ* ou tables, petits coffres rectangulaires au décor très raffiné munis au centre d'un morceau de la Vraie Croix entouré de fragments de reliques, ainsi que douze reliquaires commandés par les abbés de Clairvaux dans la première moitié du XIII^e siècle et réalisés à l'imitation des staurothèques. Ces grands reliquaires, qui contiennent plusieurs centaines d'ossements, sont nommés dans les inventaires en fonction du donateur ou des reliques principales : Table d'Amaury, Table des Apôtres, Table du Saint Clou, Table de l'Annonciation, etc.

La plupart de ces restes saints, originaires de Terre sainte et de Grèce, sont donnés à Clairvaux dès le dernier quart du XII^e siècle et dans les décennies qui suivent la quatrième croisade par les grandes familles aristocratiques de Champagne et de Bourgogne, par de simples croisés, par des moines, par des hauts dignitaires de l'Église ayant été moines à Clairvaux (évêques et légats) et par d'autres bienfaiteurs dont l'identité est inconnue.

Les donateurs de quelques reliquaires en revanche sont nommés. Vers 1168, le roi de Jérusalem Amaury I^{er} (1163-1174) envoie à l'abbaye un morceau de la Vraie Croix. Peu de temps avant sa mort en 1191, le comte de Flandre Philippe d'Alsace, qui avait émis le souhait d'être inhumé à Clairvaux, fait don au monastère de deux staurothèques byzantins, tandis que sa veuve, la comtesse Mathilde, offre un morceau de la Vraie Croix et quelques cheveux de la Vierge. Dans le premier quart du XIII^e siècle, après la quatrième croisade, l'empereur de Constantinople, Henri I^{er}, offre à Clairvaux une grande croix en or provenant du trésor de la chapelle Notre-Dame du Phare du palais impérial, ainsi qu'un reliquaire d'argent

contenant un morceau de la Vraie Croix, des fragments de la Sainte Lance, de la couronne d'épines, des reliques de saint Georges et de saint Minas.

Les reliques de la Passion sont parmi les plus importantes (Précieux Sang, fragments de la Croix, épines de la Couronne, clou, Sainte Lance, éponge, roseau ou sceptre de la Passion, pierre du Sépulcre, etc.)¹⁰. On trouve aussi dans le trésor de Clairvaux quelques reliques de la Vierge (lait, cheveux, tunique, ceinture) et de très nombreuses reliques insignes de saints, à commencer par les apôtres et les évangélistes (chef de saint Barnabé, bras de saint Thomas, ossements de saint Marc et de saint Jacques, etc.), saint Jean-Baptiste, le chef de saint Vincent rapporté de la croisade albigeoise, les martyrs de la Légion thébaine, les onze mille Vierges, les Rois Mages, etc. Les reliques réelles ayant appartenu aux deux saints majeurs de Clairvaux, Bernard, le fondateur, et Malachie, l'évêque irlandais venu finir ses jours en Champagne, sont également conservées avec soin dans le trésor : la natte en jonc sur laquelle mourut saint Bernard, mais aussi ses ceintures, une chasuble, sa crosse, son soufflet et même la matrice de son sceau ; chasuble, mitre, sandales liturgiques et oreiller de saint Malachie. Au XIV^e siècle, le culte de Bernard est en plein essor et ses reliques sont envoyées dans toute l'Europe, et notamment dans les monastères de l'Ordre¹¹. En 1332, l'abbé Jean d'Aizanville (1330-1345) commande plusieurs châsses pour l'ostension de reliques prélevées sur les corps de Bernard et de Malachie, notamment de leurs crânes, qui sont présentées dans des vases dorés sertis de pierres précieuses, celui de saint Bernard soutenu par six lionceaux, dont la valeur est estimée entre soixante-et-un et quatre-vingts marcs d'argent¹². L'inventaire de 1405 précise que le trésor conserve aussi à cette date des reliquaires du pouce de Bernard et du bras de Malachie. La pratique de l'envoi de reliques bernardines se poursuit à l'époque moderne, y compris en dehors de l'Ordre, comme le montre le don en 1633 de la dernière des vertèbres du saint fondateur à la République de Gênes, afin de constituer une relique enchâssée d'argent massif et de la placer dans la cathédrale San Lorenzo de Gênes¹³.

¹⁰ Au sujet des reliques de la Passion, conservées en nombre et parfois en plusieurs exemplaires dans les sanctuaires de la Chrétienté, voir les actes de la table ronde *Les reliques de la Passion*. XX^e Congrès international des études byzantines (19-25 août 2001), Jannic DURAND et Bernard FLUSIN (éd.), Paris, 2004. Pour l'histoire des reliques de la croix : Anatole FROLOW, *La relique de la Vraie Croix. Recherches sur le développement d'un culte*, Paris, Institut français d'études byzantines, 1961. Pour celle du Précieux Sang : André VAUCHEZ, « Du culte des reliques à celui du Précieux Sang », *Tabularia* [En ligne], Les « Précieux Sangs » : reliques et dévotions, mis en ligne le 30 décembre 2008, consulté le 30 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/432> ; DOI : 10.4000/tabularia.432.

¹¹ LALORE 1877, p. LXXVII-LXXVIII.

¹² Chrysogonus WADDELL, « Le culte et les reliques de saint Bernard de Clairvaux », dans *Saint Bernard et le monde cistercien*. Catalogue d'exposition (Conciergerie de Paris, 18 décembre 1990-28 février 1991), Léon PRESSOUYRE et Terry N. KINDER (dir.), Paris, 1990, p. 140-147, notamment, p. 143 ; VERNIER, p. 607.

¹³ Bertrand MARCEAU, *Exercer l'autorité. L'abbé de Cîteaux et la direction de l'ordre cistercien en Europe (1584-1651)*, Paris, 2018, p. 593.

⁹ Arch. dép. Aube, 3 H 363 : inventaires de 1405 et 1719 ; 3 H 365, inventaire de 1504, copié en 1747 (l'original est aujourd'hui perdu) ; 3 H 366 : inventaire de 1640 ; 3 H 367 : inventaire de 1741.

L'action de L.-M. Rocourt et la dispersion des vestiges du trésor de Clairvaux aux XVIII^e et XIX^e siècles

La fin de l'abbaye de Clairvaux et les premières donations de Louis-Marie Rocourt

En vertu du décret du 2 novembre 1789, les domaines et possessions de l'Église, comme ceux de la Couronne et de la plupart de ceux appartenant à la noblesse, sont confisqués et vendus au titre des biens nationaux afin de résoudre la crise financière¹⁴. Entre 1789 et 1792, l'ensemble du trésor de Clairvaux est ainsi envoyé à l'Hôtel des monnaies ou au Cabinet des médailles pour y être démantelé et fondu afin d'enrichir le numéraire national¹⁵. Composée de 26 moines, 10 convers et 10 oblates affiliés à l'ordre de Cîteaux, la communauté monastique est dispersée entre le mois de mai 1790 et le courant de l'année 1791¹⁶. La plupart des moines retournent à la vie laïque, à l'image de Louis-Marie Rocourt, cinquante-et-unième et dernier abbé de Clairvaux (1784-1790), qui, après avoir prêté serment à la Constitution civile du clergé, se retire à Juvancourt dans la maison du vicaire Edme-Joseph Aubert, qui avait émigré¹⁷. Il se trouve ensuite à Bar-sur-Aube vers 1804, où il meurt le 6 avril 1824¹⁸.

Les bâtiments monastiques sont adjugés le 10 février 1792 à Pierre Cauzon, architecte de Bar-sur-Aube, pour la somme de 160 500 francs, et

transformés en site industriel. Quelques objets et œuvres d'art provenant du monastère sont dispersés, essentiellement dans les églises des environs (cathédrale de Troyes, églises de Ville-sous-La Ferté, Bar-sur-Aube, Maranville, Montheries, etc.)¹⁹.

En 1793, enfin, en application de l'arrêté du 26 avril du Directoire de l'Aube, les autels, les tombeaux de saint Bernard et de saint Malachie, des anciens abbés et prieurs, des prélats et personnages illustres ayant élu sépulture à Clairvaux sont exhumés. La population des environs afflue lors de l'ouverture des cercueils de plomb, réclame des reliques et prélève des ossements. L'abbé Hérardin, curé de Longchamp-sur-Aujon²⁰, déclare ainsi avoir tiré du cercueil de l'abbé fondateur deux vertèbres et la mâchoire inférieure²¹. Celui de Clairvaux, l'abbé Thériat, emporte en 1803 dans sa nouvelle cure de Vignory²² des reliques de Bernard et de Malachie²³. Finalement, sous la pression populaire, la commission décide l'inhumation des corps de Bernard²⁴, Malachie et des martyrs Eutrope, Zozime et Bonose au cimetière paroissial de Ville-sous-la-Ferté. Emportées en procession dans trois paniers, les reliques sont distribuées en grand nombre, tandis que ce qu'il en reste est abandonné et mélangé dans une armoire de la sacristie. Le 10 novembre 1874, une commission d'examen ecclésiastique, diligentée par l'évêque de Troyes, Jules Emmanuel Ravinet (1860-1875), authentifie les reliques tout en constatant qu'il n'est plus possible d'en distinguer la plupart en raison de leur extrême confusion²⁵. L'année suivante, ces ossements sont

¹⁴ La nationalisation des biens du clergé a aussi pour origine la pression démographique et le besoin crucial de terre du monde rural, revendication clairement exprimée dans plusieurs cahiers de doléances (Éric TEVSSIER, « La vente des biens nationaux et la question agraire, aspects législatifs et politiques, 1789-1795 », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 5 | 2000, mis en ligne le 26 mars 2004, consulté le 31 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/rives/100>; DOI : 10.4000/rives.100).

¹⁵ L'envoi des objets d'orfèvrerie de Clairvaux à la Monnaie se fait en trois fois, en 1789, 1791 et 1792 : le premier concerne les reliquaires du trésor dont le poids est évalué à 2,3 kg d'or et 242,8 kg d'argent, lesquels sont estimés à 6 540 livres 10 sous et 7 deniers (Arch. dép. Aube, 1 Q 335), les deux autres les objets liturgiques envoyés à Paris en exécution des lois des 27 mars 1791 et 10 septembre 1792 (VERNIER, p. 605-606). Sur cette question : Stéphane BACIOCCHI et D. JULIA, « Reliques et Révolution française (1789-1804) », dans *Reliques modernes. Cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, vol. 2, p. 483-585. URL : http://www.academia.edu/11890859/Reliques_et_R%CC%89volution_fran%CC%A7aise_1789-1804 [consulté le 30 avril 2018].

¹⁶ Gilles VILAIN, *L'abbaye de Clairvaux*, Lyon, 2003, p. 28-29.

¹⁷ Juvancourt, Aube, arr. et c. Bar-sur-Aube. Ch. LALORE, *Recherches sur le chef de saint Bernard de 1153 à 1865. Principaux fragments authentiques*, Troyes 1878, p. 8. De 1806 à 1823, L.-M. Rocourt, « ci-devant abbé de Clairvaux », figure dans les registres de recensement de la population de Bar-sur-Aube (Arch. mun. Bar-sur-Aube, sous-série F 1). Il habite une maison rue du Faubourg Notre-Dame, accompagné d'un couple de domestiques, les Brouillon, et d'une jeune fille âgée de 16 ans, Marie-Anne Guyot, dont la fonction n'est pas précisée. Les Brouillon ont semble-t-il hérité de Rocourt, dont les biens étaient gérés par Jacques-Claude Beugnot (1761-1835), député de l'Aube (1791-1792), plusieurs fois préfet et ministre sous le Premier Empire et la Restauration (« Jacques Claude Beugnot », dans *Encyclopædia Britannica. A dictionary of arts, sciences, literature and general information* (1^{re} édition), Hugh Chisholm (éd.), vol. 3, Cambridge, 1911, p. 834). Je remercie chaleureusement Mme Catherine Gublin pour la transmission de ces précieux éléments.

¹⁸ Arch. dép. Aube, 4 E 33/39 (acte de décès de Louis-Marie Rocourt). L.-M. Rocourt est inhumé le lendemain, 7 avril 1824, dans le cimetière de la paroisse Saint-Pierre (Registre des inhumations de la paroisse Saint-Pierre de Bar-sur-Aube, 1820-1830). Je remercie le père Guillaume Langlois, curé de Bar-sur-Aube, pour la recherche de ces informations. D'autres éléments biographiques sur L.-M. Rocourt sont donnés dans : « Notice sur l'abbé Rocourt, dernier abbé de Clairvaux », dans *L'Ami de la religion et du roi*, t. 61, Paris 1829, p. 78-79 ; Pierre GANDIL, « Portrait de dom Rocourt, dernier abbé de Clairvaux », dans *Clairvaux. L'aventure cistercienne*, op. cit., n° 119, p. 520-521.

¹⁹ Maranville et Montheries, Haute-Marne, arr. Chaumont, c. Châteaueuillain. Une liste non exhaustive des vestiges de Clairvaux figure dans : G. VILAIN, op. cit., p. 70-74, ainsi que dans Nicole HANY-LONGUESPÉ et André MARSAT, « Reliques et œuvres d'art », dans *L'abbaye de Clairvaux, La Vie en Champagne*, n° 14, avril-juin 1998, p. 82-88. Voir également : A. MARSAT, « Trois portraits de Clairvaux au trésor de la cathédrale de Troyes », *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. 108, 1974-1977, p. 39-46. La plupart de ces œuvres d'art ont de nouveau été réunies en 2015 dans l'exposition du neuvième centenaire de Clairvaux (*Clairvaux. L'aventure cistercienne*, op. cit.).

²⁰ Longchamp-sur-Aujon, Aube, arr. et c. Bar-sur-Aube.

²¹ A. MARSAT, « Nouvelles recherches sur les reliques de saint Bernard », *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. 108, 1974-1977, p. 4.

²² Vignory, Haute-Marne, arr. Chaumont, c. Bologne.

²³ Abbé ALAUDON, *Authenticité des reliques de saint Bernard et de saint Malachie conservées depuis 1803 dans l'église de Vignory*, 1899, p. 6-8, cité par A. MARSAT, « Nouvelles recherches sur les reliques de saint Bernard », p. 4-5 et notes 12-13. J'ai eu l'occasion d'observer une petite croix-reliquaire du XIX^e siècle abritant des reliques d'ossements de saint Bernard et des onze mille Vierges réputées provenir de Clairvaux conservée par un collectionneur privé. Elle atteste la dispersion des restes des corps saints dans les villages des environs en 1793 et la vénération populaire qui y resta longtemps attachée. Sur la question du prélèvement de fragments de reliques sur les chefs de Bernard et de Malachie du Moyen Âge au XIX^e siècle, voir également : Ch. LALORE, « Recherches sur le chef de saint Bernard de 1153 à 1865 », op. cit.

²⁴ Mort à Clairvaux en novembre 1148, Malachie Ua Morghair, archevêque irlandais d'Armagh, est inhumé devant le maître-autel de l'église abbatiale de Clairvaux il alors en construction. Bernard est enterré à ses côtés le 22 août 1153 jusqu'à sa canonisation en 1174. Le corps de l'abbé fondateur est alors transporté provisoirement, avec celui de Malachie, dans une chapelle à l'extrémité sud du transept méridional, où se trouve la porte de communication avec le cloître. En 1178, les deux corps sont de nouveau déplacés, cette fois derrière le maître-autel, du côté de l'Évangile, et celui de saint Bernard installé dans un tombeau-autel. Le 6 juillet 1190, Malachie est canonisé par le pape Clément III et reçoit à son tour un tombeau-autel, achevé en 1191 (Ch. WADDELL, op. cit., p. 140-147).

²⁵ À l'exception des crânes de Bernard et de Malachie qui, bien identifiés, se trouvaient dans le trésor de l'abbaye. Sur la question des reliques claravalliennes conservées dans l'église de Ville-sous-La Ferté et de leur identification, lire : A. MARSAT, « Nouvelles recherches sur les reliques de saint Bernard », p. 1-13.

placés à l'intérieur de l'église de Ville-sous-La Ferté, dans des châsses-reliquaires, aux côtés de la vitrine présentant le linceul et le capuchon funéraire de saint Bernard²⁶. Le cas claravallien de dissémination et d'appropriation pacifique des sacralités monastiques par les paroisses n'est pas un cas isolé et correspond à la volonté des communautés d'habitants de maintenir un pèlerinage ou le culte du saint local à la protection multiséculaire. Ce qui étonne davantage à Clairvaux est le calendrier plutôt tardif de l'exhumation des corps saints, qui prend place alors que se rapproche la séquence déchristianisatrice de la Révolution, qui commence à l'automne 1793 et se poursuit jusqu'au mois de juillet 1794 (thermidor an II). Car, si les exemples locaux de réclamation d'un dépôt paroissial ne sont pas rares, ils se manifestent plutôt entre mai 1790 et 1791 à Verzy (saint Basle), Pontigny (saint Edme) ou Montiéramey (saint Victor)²⁷. Et si les miracles posthumes de Bernard sont finalement peu nombreux, les habitants de Ville-sous-La Ferté ou de Longchamp-sur-Aujon recherchent davantage le prestige universel de l'abbé fondateur dont la conservation des reliques doit prolonger le pouvoir prophylactique.



Châsse de l'église de Ville-sous-La Ferté contenant des reliques non identifiées provenant du cimetière de Clairvaux.

© Département de l'Aube, N. Mazières.

Provenant des tombeaux de l'église abbatiale, ces restes corporels ne doivent pas être confondus avec les reliques qui sont conservées depuis le Moyen Âge dans le trésor du couvent bernardin. C'est probablement au cours de l'année 1790 que L.-M. Rocourt en prélève un certain nombre à l'intérieur des stauothèques et pièces d'orfèvrerie du trésor, sans que l'on ne connaisse précisément le nombre et les circonstances de cette initiative. Réalisée, on l'imagine, avec la plus grande discrétion — d'autres moines sont-ils informés ou « complices » ? —, la démarche du dernier abbé a pour objectif de mettre à l'abri les reliques qu'il

considère comme les plus vénérables de l'ancien monastère. Leur liste se composait, jusqu'alors, de reliques insignes et réelles (chef, natte et crosse de Bernard ; chef, mitre et brodequins de Malachie), de reliques représentatives (linceul et capuchon funéraire de Bernard), ainsi que de multiples ossements démembrés des deux corps saints. Là encore, l'action de Rocourt est loin d'être un cas isolé. Bien que l'extraction des ossements et la remise des reliquaires soient confiées au clergé constitutionnel, l'annonce du processus de déthésaurisation fait craindre pour l'intégrité de leur contenu : à Saint-Père de Chartres, Guillaume Bourdon de Launay met à l'abri des reliques de saint Gilduin et de saint Benoît ; au prieuré des Saints-Geosmes, deux religieuses soustraient des reliques des premiers martyrs de l'église de Langres ; à la cathédrale de Noyon, le sacristain Eustache Rohault s'empare des ossements des saints Eloi, Médard et Achaire immédiatement après l'ouverture et le démontage de l'or et de l'argent des châsses en novembre 1793²⁸. Craignant sans doute une éradication définitive de cultes de plus en plus assimilés à de la superstition, ces religieux espèrent peut-être ainsi, à la faveur de temps meilleurs, pouvoir apporter un jour ces reliques au sein d'une abbaye refondée.

Âgé de 70 ans, Rocourt entreprend, à partir de 1813, de distribuer les reliques de Clairvaux à des institutions ecclésiastiques par l'intermédiaire de personnalités de confiance. Sans doute considère-t-il aussi que la période est désormais plus favorable dans le contexte du régime concordataire. La première dévolution concerne les crânes de Bernard et de Malachie, qui sont conservés depuis 1741 à l'intérieur de leurs chefs-reliquaires dans la première armoire du trésor de Clairvaux²⁹, et qui sont remis au préfet de l'Aube, le baron Caffarelli, le 1^{er} octobre 1813, accompagnés d'une preuve d'authenticité³⁰. Charles Ambroise de Caffarelli du Falga (1758-1826) est un ancien ecclésiastique qui a la confiance de Rocourt. Issu d'un lignage aristocratique d'origine italienne installé en Languedoc depuis le milieu du xvii^e siècle, il est chanoine de Toul jusqu'à la Révolution, prête le serment constitutionnel et est emprisonné durant la Terreur. L'estime et la reconnaissance de Napoléon pour son frère aîné, le général Caffarelli, tué au siège de Saint-Jean d'Acre (1799), lui vaut d'être nommé préfet de l'Ardèche, du Calvados puis de l'Aube à partir de 1810³¹. Près de trois mois plus

²⁸ *Ibid.*, p. 568-573.

²⁹ D'après les inventaires de Clairvaux, les chefs-reliquaires de Bernard et Malachie réalisés en 1332 sont alors conservés dans l'armoire A du Grand trésor (Arch. dép. Aube, 3 H 367, fol. 2 et fol. 4-4v ; VERNIER, p. 11 ; LALORE 1875, p. 3-6).

³⁰ Arch. dioc. Troyes, 9 L 6, Chapitre, registre II, 23-24 décembre 1862, p. 5-76 : transcription par le chanoine Coffinet de la lettre testimoniale de L.-M. Rocourt du 1^{er} octobre 1813.

³¹ « Caffarelli (Charles-Ambroise) », dans Louis-Gabriel MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne : histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes avec la collaboration de plus de 300 savants et littérateurs français ou étrangers*, vol. 6, Paris, 2^e édition, 1843-1865, p. 337-338. Le baron Caffarelli fut destitué par Napoléon le 24 février 1814 en raison de sa défection lorsque la coalition alliée se rapprocha de Troyes.

²⁶ Au sujet du linceul et du capuchon funéraire, lire les notices d'Isabelle LOUTREL dans : *Clairvaux. L'aventure cistercienne*, op. cit., n^{os} 27-28.

²⁷ Tous ces exemples sont donnés par S. BACIOCCHI et D. JULIA, *Reliques et Révolution française*, op. cit., p. 493, 507.

tard, le 24 décembre 1813, le préfet dépose des reliques au chapitre de la cathédrale de Troyes, en présence de huit chanoines³². Authentifiés par Antoine de Boulogne, évêque de Troyes (1809-1825), les ossements sont déposés dans deux reliquaires distincts le 24 décembre 1813 et placés sous le maître-autel de la cathédrale, derrière des vitres. Le 25 décembre 1862, son successeur, l'évêque de Troyes Jules Ravinet (1860-1875), les transfère dans la châsse de Saint-Alban (xii^e-xiii^e s.), provenant de l'église de Nesle-la-Reposte³³ et tout juste restaurée par Viollet-le-Duc³⁴. Depuis la fin du xix^e siècle, cette châsse est présentée dans les espaces permanents du trésor de la cathédrale de Troyes.

Une seconde étape intervient en 1817 avec la donation à la cathédrale de Châlons de la mitre et des deux sandales liturgiques réputées avoir appartenu à saint Malachie³⁵. En l'occurrence, le transfert se fait par l'intermédiaire d'Augustin-Joseph Becquey, vicaire général du diocèse de Châlons, ami de L.-M. Rocourt, pour qui ce dernier avait obtenu de la part des chanoines de Troyes, à la fin de l'année 1815, une parcelle des crânes de Bernard et de Malachie³⁶. Accompagné du scellement sous le cachet du dernier abbé de Clairvaux, un authentique est dressé le 13 mai par L.-M. Rocourt pour ces trois objets, qui étaient présentés jusqu'à la Révolution dans la seconde armoire du trésor monastique³⁷. En 1838, l'un des deux souliers est offert à la chartreuse de Valbonne³⁸ par Monyer de Prilly, évêque de Châlons, avec un fragment de la natte de saint Bernard³⁹. Ils se trouvent tous deux aujourd'hui à la chartreuse espagnole d'Aula Dei⁴⁰. La mitre et la seconde sandale de Malachie sont quant à elles toujours conservées dans le trésor de la cathédrale de Châlons.

Un an avant son décès, Rocourt poursuit la dispersion des objets de Clairvaux. Le 20 avril 1823, il authentifie le crosseron en ivoire, attribué à saint Bernard, qu'il remet au moine cistercien Augustin de Lestrangé, fondateur de l'abbaye

de Bellefontaine⁴¹, par l'intermédiaire de l'abbé Girardin, autre de ses amis demeurant à Bar-sur-Aube. Enrichi au xix^e siècle d'une ornementation en cuivre doré, cet objet est caractéristique des crosses « au serpent-dragon » de l'époque romane et semble pouvoir s'inscrire à l'intérieur de la production des crosses en ivoire fabriquées en Sicile et en Italie du Sud dans la première moitié du xii^e siècle. Le crosseron est toujours sous la garde des Trappistes de Notre-Dame de Bellefontaine⁴².

L.-M. Rocourt disparaît en 1824 à l'âge de 80 ans alors qu'il a terminé la distribution des dernières reliques claravalliennes en sa possession. C'est ce que laisse supposer le procès-verbal d'authentification des reliques de Châlons.

Le procès-verbal d'authentification des reliques de Châlons

Retrouvé à l'abbaye de Cîteaux, ce texte met au jour un autre ensemble important de vestiges prélevé sur le trésor de Clairvaux au début de la Révolution et authentifié en 1825 par Marie-Joseph-François-Victor Monyer de Prilly, évêque de Châlons-sur-Marne (1823-1860).

Le contrôle de l'authenticité des reliques est indispensable avant de les proposer à la vénération des fidèles. Dans les premiers siècles du Moyen Âge déjà, les ossements sont accompagnés d'une bandelette de parchemin, appelée « authentique », portant le nom du saint auquel ils ont appartenu. Une procédure canonique destinée à lutter contre la falsification de ces phylactères et à attester l'origine des restes mortels est instituée par le pape Innocent III lors du concile de Latran IV (1215)⁴³. Placée sous le contrôle de l'évêque diocésain, qui est alors généralement revêtu de ses ornements et avec toute la pompe du cérémonial liturgique, l'opération de vérification s'inscrit lors de la translation de reliques ou lors de l'ouverture des châsses, événement rare qui doit être justifié par des motifs graves. Le protocole nécessite la présence de l'ordinaire — ou un prêtre mandaté — et de témoins, ainsi que la rédaction d'un procès-verbal en trois exemplaires établi et signé par toutes les personnes présentes ; il détaille l'identité de celles-ci, le lieu et la date de l'événement ; il décrit les reliquaires et les reliques et leur scellement, ainsi que celui du ou des châsses, au moyen du cachet de la chancellerie épiscopale, en cire rouge.

³² N. HANY-LONGUESPÉ, *Le trésor de la cathédrale de Troyes, de la IV^e croisade à nos jours*, Troyes, 2005, p. 141-142 ; André MARSAT, « Souvenirs de l'abbaye de Clairvaux à la cathédrale de Troyes », *La Vie en Champagne*, n° 364, avril 1986, p. 30-31.

³³ Marne, arr. Épernay, c. Sézanne-Brie et Champagne.

³⁴ L'ancienne châsse de saint Alban, achetée pour 1 000 francs le 14 avril 1855, est livrée le 20 décembre 1862 et solennellement portée le jour de Noël dans le chœur de la cathédrale (N. HANY-LONGUESPÉ, *Le trésor de la cathédrale de Troyes*, op. cit., p. 151-152).

³⁵ Christine Descatoire a montré que l'attribution de cette mitre à saint Malachie est hautement improbable en raison d'une forme et de fissures qui ne peuvent être datés qu'à partir des premières décennies du xiv^e siècle et du siècle suivant (*Clairvaux. L'aventure cistercienne*, n° 110, p. 503-504). La paire de sandales liturgiques en cuir doré est quant à elle effectivement datée par le même auteur du xii^e siècle (*Ibid.*, n° 111, p. 504-505).

³⁶ Ce qu'indique une lettre adressée par L.-M. Rocourt à A.-J. Becquey le 16 octobre 1815 : « [...] Je suis infiniment heureux d'avoir pu vous procurer une petite portion du chef de saint Bernard que vous avez ardemment désirée. Je vous prie de recevoir ce don comme un gage de l'estime particulière que je dois à vos vertus et à vos talents [...] » (Châlons-en-Ch., Arch. dioc., 1D).

³⁷ *Ibid.*

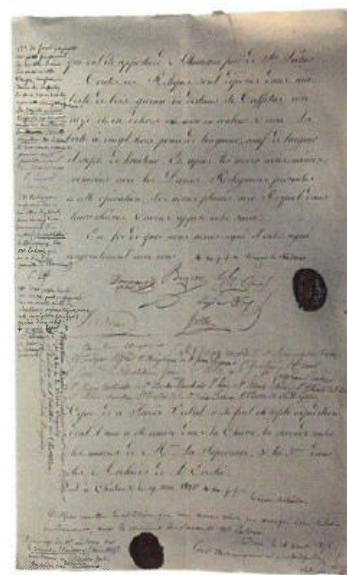
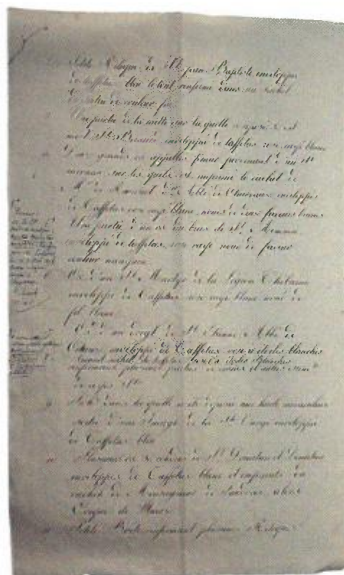
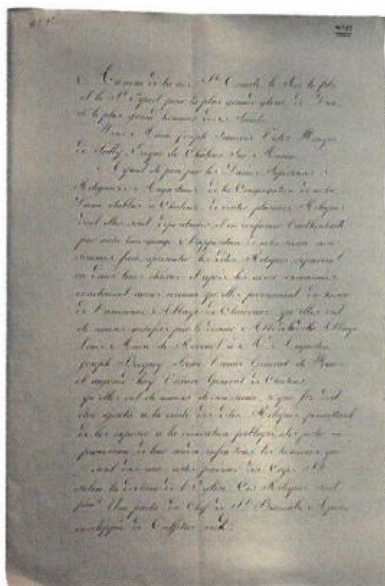
³⁸ Gard, arr. Nîmes, c. Pont-Saint-Espirit, c^{ne} Saint-Paulet-de-Caisson. Châlons-en-Ch., Arch. dioc., 1D.

⁴⁰ Saragosse, Espagne, Aragon, ch.-l. de province. La chartreuse d'Aula Dei, installée dans le faubourg de Peñafior au nord de Saragosse depuis 1563, fut fermée en 1836 et les moines expulsés. Le monastère rouvrit en 1901 avec l'arrivée de Chartreux français en provenance de Valbonne qui apportèrent avec eux les reliques offertes par Monyer de Prilly. Les chartreux quittèrent l'abbaye en 2012 et furent remplacés par la communauté du Chemin Neuf.

⁴¹ Bellefontaine, c^{ne} Bégrolles-en-Mauges, Maine-et-Loire, arr. Cholet, c. Beaupréau.

⁴² *Saint Bernard et le monde cistercien*, op. cit., n° 10 ; *Clairvaux. L'aventure cistercienne*, n° 11, p. 293.

⁴³ Le concile Vatican II a rappelé que « selon la Tradition, les saints sont l'objet d'un culte dans l'Église, et que l'on y vénère leurs reliques authentiques et leurs images » (Concile œcuménique Vatican II, Constitution sur la Sainte liturgie *Sacrosanctum Concilium*, Rome, 4 décembre 1963, n° 111). En décembre 2017, la procédure d'authentification a fait l'objet d'une nouvelle instruction, intitulée « Reliques dans l'Église, authenticité et conservation », de la part de la Congrégation pour la cause des saints. [En ligne : http://www.causasanti.va/content/causadeisanti/it/documenti/le-reliquie-nella-chiesa_fr.html].



Procès-verbal d'authentification des reliques de Clairvaux (Châlons-sur-Marne, 19 mai 1825). Abbaye de Cîteaux.
© Département de l'Aube, N. Mazières.

Ces certificats se présentent habituellement sous la forme d'un imprimé à l'en-tête aux armes de l'évêque du lieu, complété à la main. Composé de deux feuillets de trois pages, le manuscrit de Châlons respecte la forme canonique ; il est établi en trois exemplaires, l'un destiné à la communauté destinataire des reliques ⁴⁴, l'autre aux archives de l'évêché ⁴⁵, et le dernier placé dans la châsse principale (« Copie de ce procès-verbal a été fait en triple expédition dont l'une a été remise dans la châsse, la seconde entre les mains de Madame la Supérieure, et la troisième dans les archives de l'évêché. ») ⁴⁶. La procédure se déroule le 19 mai 1825 dans l'oratoire des sœurs augustines de Châlons, en présence de l'évêque, de plusieurs personnalités ecclésiastiques et de religieuses qui signent le procès-verbal.

En premier lieu, l'évêque de Châlons authentifie, signe et appose le cachet à ses armes (« Ayant été prié par les dames supérieures et religieuses augustines de la Congrégation de Notre-Dame établies à Châlons, de visiter plusieurs reliques dont elles sont dépositaires et en confirmer l'authenticité par notre témoignage et l'apposition de notre sceau (...) ») ⁴⁷. Né à Avignon le 19 octobre 1775, Monyer de Prilly suit des études au collège militaire de Tournon puis au collège Mazarin. Il participe ensuite à plusieurs campagnes napoléoniennes avec le grade de capitaine. C'est alors qu'il décide de se consacrer à l'Église, entre au séminaire d'Aix-en-Provence en 1807 et est ordonné prêtre le 21 septembre 1811. Nommé évêque de Châlons-sur-Marne en mai 1823, au moment du rétablissement de ce siège, qui avait été supprimé par le Concordat pour être intégré à celui de Meaux, il reçoit la consécration

épiscopale le 18 janvier 1824. Il œuvre alors, avec Augustin-Joseph Becquey, à la création du grand séminaire de Châlons, finalement installé à Saint-Memmie en 1838. Il demeure évêque de Châlons jusqu'à son décès le 1^{er} janvier 1860.

Le deuxième protagoniste de la cérémonie est A.-J. Becquey. C'est à lui que L.-M. Rocourt a confié les reliques et c'est à son initiative que celles-ci sont remises à la Congrégation Notre-Dame. Né à Vitry-le-François le 17 décembre 1755 et ordonné prêtre en 1779, il devient vicaire de Sainte-Menehould, curé de Saint-Loup de Châlons en 1782, puis chanoine de la cathédrale de Châlons en 1786 et prêtre le serment constitutionnel. Durant le Concordat, il redevient curé de Saint-Loup, puis curé de Châlons. En 1802, Louis-Mathias de Barral ancien évêque de Troyes (1788-1791), devenu évêque de Meaux (1802-1805), le nomme membre d'un conseil épiscopal de la partie de Châlons ⁴⁸, puis vicaire général et enfin premier grand vicaire quand le diocèse de Châlons est rétabli. Il meurt le 7 juin 1827 ⁴⁹.

Les cinq autres témoins de l'acte sont Victor-Joseph Leydier, chanoine titulaire du chapitre cathédral de Châlons (1798-1824) et secrétaire de l'évêque, deux chanoines honoraires du chapitre cathédral, les abbés Dommanget et Deviterne ⁵⁰, ce dernier étant alors l'aumônier du couvent des sœurs augustines, et deux ecclésiastiques non identifiés, un certain Josse et un chapelain du nom de Chanviner. Signent enfin treize des dix-neuf religieuses de la

⁴⁴ Abbaye de Cîteaux, non coté (exemplaire A).

⁴⁵ Châlons-en-Ch., arch. dioc., Congrégation Notre-Dame (désormais CND ; exemplaire B).

⁴⁶ Abbaye de Cîteaux, non coté (exemplaire C).

⁴⁷ Deux matrices métalliques à douille aux armes de Monyer de Prilly sont conservées par les archives diocésaines de Châlons-en-Champagne.

⁴⁸ On le voit participer le 29 août 1803, aux côtés de L.-M. de Barral, à la cérémonie d'authentification des reliques de saint Fiacre à la cathédrale de Meaux (S. BACIOCCHI et D. JULIA, op. cit., p. 579).

⁴⁹ Le dossier personnel de Augustin-Joseph Becquey est conservé aux Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine), dans le fonds « Cultes. Vicaires généraux et chanoines », sous la cote F/19/906/B. Lire aussi les notes biographiques parues dans *L'Ami de la religion et du roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, Paris, t. 51, 1828-1 (janvier 1828), p. 265-266.

⁵⁰ *Almanach du clergé de France*, Paris, 1826, p. 172.



L'ancien couvent des Récollets de Châlons-en-Champagne.

© A. Baudin.

communauté des sœurs augustines de Châlons⁵¹. Ce couvent dépend de la Congrégation Notre-Dame, cette institution de chanoinesses régulières de Saint-Augustin, créée en 1598 pour l'éducation des jeunes filles par Alix Le Clerc, avec l'appui de Pierre Fourier, et officiellement reconnue en 1628 par le pape Urbain VIII⁵². L'établissement châlonnais est fondé le 1^{er} décembre 1613, à l'appel de Cosme Clause, évêque de Châlons (1574-1624), par Isabelle de Louvroir et Claire de Médreville, venues du couvent de Nancy⁵³. Les religieuses sont installées le 1^{er} mai 1614 en face de l'église paroissiale Saint-Éloi, sise dans la rue Sainte-Croix, où elles demeureront jusqu'en 1791, après avoir essaimé à Vitry-le-François, Soissons, Troyes, Sainte-Menehould, Carentan, Houdan et Château-Thierry⁵⁴. En 1805, le couvent est rétabli par Napoléon, qui autorise la nouvelle communauté, venue de Vitry-le-François, à s'installer dans l'ancien couvent des Récollets afin d'y reprendre l'éducation gratuite des jeunes filles⁵⁵, ce que confirme Jean-Paul Faudoas, évêque de Meaux (1805-1819) le 9 mai 1806⁵⁶. Situés rue

⁵¹ En 1826, la communauté est composée de 19 religieuses, 3 novices et 4 postulantes (*Ibid.*, p. 176).

⁵² L'institution est érigée en Congrégation par le pape Paul V en 1615. Au sujet de cette fondation : Edmond RENARD, *La Mère Alix Le Clerc, première religieuse de la Congrégation de Notre-Dame*, Paris, 1935 et Marie-Claire THION, *La Bienheureuse Alix Le Clerc*, Paris, 2004.

⁵³ Les archives du couvent Notre-Dame sont conservées aux archives départementales de la Marne dans la sous-série 77 H pour la partie ancienne et sous les cotes 58 V 1 et V 166 pour la partie moderne. Les archives diocésaines de Châlons-en-Champagne possèdent également une boîte non cotée, intitulée « Congrégation de Notre-Dame » (CND), conservant des fragments divers pour la période 1805-1945. L'histoire de cet établissement entre sa fondation et la Révolution a été écrite par l'abbé L. CARREZ (*Histoire du premier monastère de la congrégation de Notre-Dame établi à Châlons-sur-Marne, 1613-1791*, 2 vol., Châlons-sur-Marne, 1906-1910). Le lecteur trouvera également des notes en préambule de l'édition par Paul Lucot, qui envisageait également de composer l'histoire du couvent, de la correspondance entretenue par l'évêque Monyer de Prilly avec les religieuses (*Lettres inédites de Mgr Monyer de Prilly, évêque de Châlons, aux religieuses du Monastère de la Congrégation de Notre-Dame de Châlons (Ordre de Saint Augustin), 1823-1860*, publiées avec notes et éclaircissements historiques d'après les documents originaux par M. l'abbé Lucot, Châlons-sur-Marne, 1886).

⁵⁴ Paul LUCOT, *op. cit.*, p. xvii-xviii et p. xx. Le couvent est érigé à partir de 1613 dans un quartier délimité par la rue Sainte-Croix, actuelle rue Carnot, et le Mau. Construite en 1703-1704 par l'architecte Robert de Cotte, l'église est détruite en 1807-1808. Il subsiste une aile élevée de 1631 à 1636, dans un très bel appareil de briques et de pierre, appartenant au département de la Marne (Claire BONNET, Bernard DUCOURET et Sandra MIGUEL, *Châlons-en-Champagne*, coll. « Images du Patrimoine », n° 246, Langres, 2007, p. 62-63).

⁵⁵ En 1826, l'enseignement est alors dispensé à 409 élèves internes et externes (*Almanach du clergé de France, op. cit.*, p. 176).

⁵⁶ Châlons-en-Ch., arch. dioc., CND.

Grande-Étape, les bâtiments, qui appartiennent alors à la ville de Châlons, sont progressivement acquis par les religieuses entre 1831 et 1893⁵⁷. Après la Première Guerre mondiale, devant le risque de fermeture des deux pensionnats, l'évêché de Châlons favorise la création d'une société anonyme, la Société d'enseignement et d'éducation, tenue par des laïcs, qui voit le jour le 27 septembre 1924⁵⁸. Le couvent châlonnais rassemble encore 160 élèves, dont 45 pensionnaires, lors de la visite de la Supérieure générale de l'Ordre le 17 mai 1945, avant sa suppression l'été suivant et son remplacement par les religieuses de la Sainte-Famille⁵⁹.

On peut légitimement s'interroger sur la raison qui conduisit A.-J. Becquey à déposer ces sacralités claravalliennes au couvent de la Congrégation Notre-Dame de Châlons plutôt qu'à une institution de plus grande renommée, une cathédrale ou, par exemple, l'abbaye de La Trappe, en cours de refondation depuis 1815⁶⁰. S'il est établi que les reliques ont été confiées par L.-M. Rocourt à son ami Becquey, ni la date de ce dépôt (« (...) qu'elles ont été remises *autrefois* par le dernier abbé de la dite abbaye, Louis-Marie de (*sic*) Rocourt à Mgr Augustin-Joseph Becquey, prêtre vicaire général de Châlons (...) ») ni l'éventuel destinataire auquel le dernier abbé de Clairvaux souhaitait l'offrir ne sont en effet connus. Le don a-t-il eu lieu quelques semaines avant le décès de L.-M. Rocourt ou, plus certainement plusieurs années avant, par exemple en 1817, en même temps que la remise à la cathédrale de Châlons de la mitre et des deux sandales liturgiques de saint Malachie ? Quant au destinataire, Rocourt avait-il une idée précise à ce sujet et avait-il donné des consignes ? Cela semble peu probable et plusieurs indices permettent plutôt d'attribuer le choix des Augustines de Châlons à Becquey lui-même. Originaire de Vitry-le-François, vicaire de Sainte-Menehould et curé de Saint-Loup de Châlons avant la Révolution, trois lieux où est implantée la Congrégation, cet ecclésiastique connaît l'activité éducative de la communauté dont il apprécie peut-être la qualité. Rien n'interdit non plus d'imaginer que l'une des sœurs de Vitry ou de Châlons soit de sa famille, ce qu'aucun des treize noms signataires du procès-verbal ne permet d'affirmer. Il est en revanche établi de façon certaine que, à la date du procès-verbal, A.-J. Becquey est le confesseur de la communauté châlonnaise dont il devient également l'aumônier au décès de l'abbé Deviterne le 4 octobre suivant⁶¹. Autre élément sans doute déclenchant, le souhait exprimé à son arrivée à Châlons par Monyer de Prilly de faire de la chapelle des religieuses son oratoire particulier dans

⁵⁷ Arch. dép. Marne, 58 V 1. Ces bâtiments ont conservé leur fonction d'enseignement et sont occupés aujourd'hui par le Collège privé Notre-Dame Perrier (*Ibid.*, p. 64-65).

⁵⁸ Châlons-en-Ch., arch. dioc., CND.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Le mouvement cistercien de refondation monastique, parti de La Trappe en 1815, ne prend véritablement son essor qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Lire à ce sujet : Fr. Marie-Gérard Dubois, « Quel renouveau cistercien au XIX^e siècle ? », s.l.n.d., 17 p. URL : <http://www.citeaux.net/dubois2.pdf> (consulté le 1^{er} mai 2018).

⁶¹ P. Lucot, *Lettres inédites...*, *op. cit.*, p. 16-17, note 1.

l'attente de la construction du nouvel évêché ⁶² ; oratoire où il est fort probable que, depuis le retour des sœurs, il ne dispose pas encore des reliques indispensables à la célébration du culte.

Le certificat édité en annexe correspond à l'un des deux exemplaires conservés à Cîteaux, en l'occurrence celui qui fut remis en 1825 aux Augustines de Châlons et qui suivit le transfert des reliques en Bourgogne. Il est le plus complet des trois puisqu'il contient l'amendement, les corrections et les compléments qu'y apporta Charles Lalore cinquante-trois ans plus tard (« Certifions exactes les additions que nous avons mises en marge dans ledit instrument, avec le concours du savant M^r Lalore. Châlons, le 16 août 1878. ») ⁶³. Professeur de théologie au grand séminaire de Troyes, membre résidant de la Société académique de l'Aube, le chanoine Lalore (1829-1890) vient alors de consacrer, entre autres, trois ouvrages au trésor de Clairvaux et son érudition est reconnue. L'ouverture des châsses est réalisée en présence de Paul Lucot, curé de Châlons, délégué par son évêque, Guillaume-René Meignan (1864-1882), et le nouveau contrôle validé sous le sceau du prélat.

En 1825, l'objet de la première authentification concerne quatorze sacralités disposées dans une boîte en bois (« Toutes ces reliques sont déposées dans une boîte de bois garnie en dedans de taffetas rose rayé et en dehors est mise en couleur et cirée. La boîte a vingt-trois pouces de longueur, neuf de largeur et sept de hauteur. ») ⁶⁴ : le chef de saint Barnabé (n° 1) ; une petite relique de saint Jean-Baptiste sans autre précision (n° 2) ; une partie de la natte de saint Bernard (n° 3) ; deux fémurs provenant d'un saint inconnu sur lesquels est imprimé le cachet de L.-M. Rocourt (n° 4) ; le morceau d'un os du bras de saint Memmie (n° 5) ; un ossement appartenant à un des saints martyrs de la Légion thébaine (n° 6) ; une phalange d'Étienne Harding, second abbé de Cîteaux (n° 7) ; plusieurs fragments de crânes et d'ossements de corps saints non identifiés (n° 8) ; une fiole contenant une huile miraculeuse provenant d'une image de la Vierge Marie (n° 9) ; des ossements des saints Domitien et Donatien authentifiés par l'évêque Jean-Paul Fautoas (n° 10) et une boîte contenant diverses reliques provenant d'Allemagne (n° 11). À cette première liste vient s'ajouter en 1878, devant cette fois six religieuses de la communauté augustine, un fragment du crâne de l'une des onze mille Vierges accompagné de l'inscription : *De capita unius Virginis ex numero undecim millium loci Sancte Ursule* (n° 12) ; une relique anonyme provenant d'un

autel de l'ancienne abbaye (n° 13) ; une petite boîte en cuivre renfermant des ossements mêlés de substances aromatiques, identifiée par un authentique en grec : « + O Arios λεγωνιμος » qu'il traduit en latin : « St. Hieron(ymus) » (n° 14). L'érudit auboisi, qui n'avait visiblement pas connaissance des reliques conservées à Châlons lorsqu'il achève son ouvrage en 1875 ⁶⁵, corrige enfin l'identification de la relique n° 5, dans laquelle il voit un ossement de sainte Modeste (*Sanctae Modestae martyris*) et complète la description de la relique d'Étienne Harding, deuxième abbé de Cîteaux (n° 7) : *Articulum Sancti Stephani 2i Cisterciensis abbatis*.

Les reliques de Cîteaux

Les vestiges authentifiés à Châlons en 1825 puis en 1878 sont aujourd'hui conservés, parmi d'autres, dans l'armoire à reliques placée dans le transept nord de l'abbatiale de Cîteaux inaugurée en 1998, un siècle après la refondation du monastère par les pères trappistes venus de Sept-Fons ⁶⁶.



L'armoire à reliques de l'abbaye de Cîteaux. © A. Baudin.

La date précise de l'arrivée de ces reliques à Cîteaux est inconnue. Après leur suppression en 1945, les sœurs augustines confièrent probablement l'ensemble à l'abbaye bénédictine de La Pierre-qui-Vire ⁶⁷, fondée en 1850 par Jean-Baptiste Muard ⁶⁸. L'abbé de La Pierre-qui-Vire, ayant constaté qu'il s'agissait de reliques claravalliennes, les transmet alors à l'abbaye de Cîteaux, ce que confirment les empreintes du cachet de Jean Chanut authentifiant de nouveau ces reliques et

⁶² *Ibid.*, p. 4 (Lettre I du 12 juillet 1823).

⁶³ La date de la vérification par Charles Lalore est antérieure d'un mois sur l'exemplaire C : « Le procès-verbal de 1825 se trouve ici complété dans cette copie par les notes de Messieurs Lalore et Lucot chargés par Mgr Meignan de la vérification des reliques renfermées dans ce coffre. Ladite vérification fut faite le 11 juillet 1878, et le procès-verbal en a été fait et placé dans le coffre scellé ensuite. Signé : P. Lucot et Ch. Lalore. »

⁶⁴ Cette boîte est qualifiée de coffre dans l'exemplaire C.

⁶⁵ Ch. Lalore ne mentionne en effet que les reliques conservées à la cathédrale de Troyes et à l'église de Ville-sous-La Ferté (LALORE 1875, p. xxiv et p. 219-228). Il ne parle pas non plus des fragments de la natte de saint Bernard, ni des sandales et de la mitre de saint Malachie déposés à la cathédrale de Châlons.

⁶⁶ La nouvelle abbatiale de Cîteaux, œuvre de l'architecte Denis Quaijarbourou, a été inaugurée le 21 mars 1998 à l'occasion des 900 ans de la fondation du monastère (Martine PLOUVIER et Alain SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux, 1098-1998*, Nantes, 1998, p. 362-373).

⁶⁷ Yonne, arr. et c^{ne} Avallon, cne Saint-Léger-Vauban.

⁶⁸ L'épisode de l'arrivée des reliques à La Pierre-qui-Vire a été relaté par le Père Placide Vernet qui en a été le témoin (*Saint Bernard et le monde cistercien*, op. cit., n° 11).

permettant ainsi de préciser la date approximative de ce nouveau transfert ⁶⁹. J. Chanut fut en effet nommé en 1952 abbé auxiliaire de Cîteaux, avec le titre d'abbé de Royaumont, par l'abbé général de l'Ordre Gabriel Sortais (1951-1963), auquel il succède jusqu'en 1969 ⁷⁰. Grâce au cachet en cire rouge de J. Chanut (30 × 17 cm), aux armes de l'abbaye de Cîteaux, portant en légende la qualité d'abbé de Royaumont (SIG FR JOHANNIS ABBAS DE REGALI MONTE), la nouvelle authentification des reliques de Clairvaux (et sans doute aussi leur probable arrivée en Bourgogne) peut être datée de la décennie 1952-1963. Elles sont présentées soit individuellement dans des reliquaires scellés du cachet de J. Chanut, soit groupées sur trois plateaux recouverts de velours rouge, tenues par une ficelle dorée, scellées de la même empreinte du sceau de l'abbé de Cîteaux et identifiées pour certaines d'entre elles encore par leur authentique du XIII^e siècle ou par un authentique du XX^e siècle, sur papier, reprenant les termes de celui conçu à Clairvaux au Moyen Âge ⁷¹. Avant d'entrer dans l'étude détaillée de ces vestiges, il reste à signaler que certains d'entre eux, annoncés dans le procès-verbal, ne se trouvent pas à Cîteaux (reliques de Jean-Baptiste et des onze mille Vierges), et que d'autres, indiqués, effectivement présents et authentifiés sous le cachet de J. Chanut, sont inconnus des inventaires modernes du trésor de Clairvaux (reliques de Modeste, Donatien et Domitien ou encore ces « reliques qui ont été apportées d'Allemagne par de saints prêtres » qui correspondent peut-être aux trois ossements identifiés par l'authentique *S.S. Martyrium Treverensum coronatum*). Quant aux restes principaux, ils peuvent être regroupés selon trois ensembles : les reliques des pères fondateurs de l'ordre de Cîteaux ; les reliques de Barnabé et de Jérôme et la fiole de Saydnaya ; les reliques non identifiées.

Les reliques des pères fondateurs de l'ordre de Cîteaux

Le premier ensemble concerne des reliques des pères fondateurs de l'ordre de Cîteaux. Le procès-verbal signale la présence d'une partie de la natte de saint Bernard (n° 3). Selon les inventaires du trésor de Clairvaux, cet objet réalisé en joncs tressés

est réputé être la natte sur laquelle dormait l'abbé fondateur et sur laquelle il rendit son dernier souffle (*De matta (sic) beati Bernardi super quam obiit*) ⁷². Selon la tradition des *Ecclesiastica officia* cisterciens en effet, il est d'usage de coucher le mourant sur une natte ou un gros drap, par terre ⁷³. Cette natte, particulièrement vénérée, était conservée dans le trésor de Clairvaux, à l'intérieur d'un reliquaire contenant plusieurs ossements et souvenirs de saint Bernard et un petit sachet de poussière provenant de ladite natte (*De pulvere matte (sic) super quam obiit B. Bernardus*)⁷⁴.

En quittant Clairvaux, Louis-Marie Rocourt emmène avec lui, entre autres vestiges, les deux fragments de cette natte et le petit sachet. Le 15 novembre 1815, il garantit l'origine d'un fragment de la relique par l'apposition de son cachet de cire rouge ⁷⁵ et la rédaction d'un authentique qu'il remet à Augustin-Joseph Becquey : « Nous avons donné à l'abbé Becquet, grand vicaire du diocèse de Châlons-sur-Marne, une portion de deux pieds six pouces sur un pied dix pouces dans son étendue de la natte sur laquelle reposait saint Bernard pendant sa vie et sur laquelle il est mort ; que cette natte a toujours été en grande vénération et conservée comme un monument précieux dans le trésor de l'abbaye de Clairvaux d'où nous l'avons tirée dans les premiers temps de la dissolution de cette abbaye ⁷⁶. » Ce morceau de la natte a été donné par Becquey à l'évêque Monyer de Prilly à une date inconnue. Aujourd'hui encore, elle appartient au trésor de la cathédrale de Châlons-en-Champagne, avec le sachet de poussière, et porte sur un des grands côtés le même cachet de cire rouge du dernier abbé de Clairvaux, et du côté opposé un lacet de soie rouge entourant des fibres détachées, accompagné du cachet apposé sur un carton au monogramme du chanoine Leydier. En 1838, alors que Pie VIII venait d'élever quelques années auparavant Bernard de Clairvaux au rang de docteur de l'Église universelle ⁷⁷, l'évêque de Châlons préleva un morceau de cette natte pour en faire don à la chartreuse de Valbonne avec le second brodequin de saint Malachie ; ces deux reliques se trouvent depuis 1901 à l'abbaye d'Aula Dei ⁷⁸.

Dans les années qui précèdent sa disparition, L.-M. Rocourt confie de nouveau à A.-J. Becquey l'ensemble des reliques qui forment l'objet de cette étude, ensemble dans lequel se trouve un autre fragment de la natte (« 3. Une partie de la natte

⁶⁹ Le destin des reliques conservées à l'abbaye de Cîteaux jusqu'à la Révolution n'a pas connu le même sort que celles de Clairvaux et il n'en reste rien aujourd'hui (Emmanuel MOURAIRE et P. VERNET, « Reliques et autels : les trésors de sainteté à l'abbatiale de Cîteaux », *Le Cavalier d'or. Bulletin du groupe de recherches archéologiques du Nivernais*, n° 1, 1999, p. 12-19 ; E. MOURAIRE, « Les autels et les reliques de l'abbatiale de Cîteaux », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n° 4, 2011, mis en ligne le 23 mai 2011, consulté le 1^{er} octobre 2016. URL : <http://cem.revues.org/11799> ; DOI : 10.4000/cem.11799).

⁷⁰ Jean Chanut reçoit la bénédiction abbatiale le 28 mai 1953 et est élu abbé de Cîteaux le 19 mars 1963 (Frère Henri, « Dom Jean Chanut. Le Petit Père Jean, abbé de Cîteaux (1909-1980) », *Liens cisterciens*, n° 24, 2013, p. 18-22).

⁷¹ Sans la présence de ce sceau, le culte des reliques est interdit. Sur ces questions pratiques d'authentification et, plus largement, d'inventaires scientifiques des reliquaires, lire : Y. GAGNEUX, « À propos des reliquaires, questions de méthode », *op. cit.*, et Michaël BLOCHE, « Les reliquaires scellés », dans *Empreintes du passé, 6000 ans de sceaux*, M. BLOCHE, Caroline DORION-PEYRONNET et Vincent MAROTEAUX (dir.), Rouen, 2015, p. 178-179.

⁷² Arch. dép. Aube, 3H 366, fol. 11. Au sujet de cette natte, voir LALORE 1875, p. 12 ; Louis ROUSSELOT, *La cathédrale de Châlons-sur-Marne*, Colmar, 1970, p. 30-31 ; *Saint Bernard et le monde cistercien*, n°s 11 et 12 ; Clairvaux. *L'aventure cistercienne*, n° 112-112^{bis}.

⁷³ *Les Ecclesiastica officia cisterciens du XII^e siècle. Texte latin selon les manuscrits édités de Trente 1711, Ljubljana 31 et Dijon 114*, Danièle CHOISSELET et P. VERNET (éd.), Turnhout, 1993.

⁷⁴ LALORE 1875, p. 56 et 78.

⁷⁵ *Écu parti, au 1 : une fasce haussée portant trois trèfles, au chevron chargé de trois autres trèfles ; au 2, une bande accompagnée de deux cotices potencées et contre-potencées ; le tout sommé d'une couronne comtale et soutenu par une mitre et une croce.*

⁷⁶ Châlons-en-Ch., arch. dioc., 1D.

⁷⁷ Bulle *Quod unum* du 23 juillet 1830.

⁷⁸ *Supra*, note 40.

sur laquelle a reposé et est mort saint Bernard, enveloppée de taffetas rose rayé blanc. »). C'est ce morceau de natte, sans doute le plus grand des trois (40 × 100 × 7,5 cm), qui est présenté aujourd'hui à Cîteaux dans un reliquaire en bois contemporain, roulé et entouré de quatre rubans de soie bleue portant chacun le cachet de cire rouge de L.-M. Rocourt.



Fragment de la natte de saint Bernard conservé à l'abbaye de Cîteaux. © Département de l'Aube, N. Mazières.

Outre la natte, l'abbaye de Clairvaux conservait dans le trésor d'autres reliques des pères fondateurs de l'ordre cistercien. L'inventaire de 1640 indique ainsi qu'étaient exposés, dans un « petit coffre couvert de feuilles d'argent doré où sont divers personnages, la poignée du couvercle est un serpent, et a une serrure sans clef », la fiole de Saydnaya, une relique du bras de saint Marc, des os des martyrs de la Légion thébaine, une partie du chef de sainte Ursule, les fragments d'un bâton ayant appartenu à l'archevêque de Canterbury Thomas Becket et des ossements des premiers abbés de Cîteaux : Aubry (ou Albéric), abbé de 1099 à 1108 (*reliquiae dom(i)ni Alberici, primi Cisterciensis abbatis*), Étienne Harding, abbé de 1108 à 1133 (*reliquiae domini Stephani, secundi Cisterciensis abbatis*), Raynaud de Bar, abbé de 1134 à 1150 (*reliquiae dom(i)ni Rainardi tertii Cisterciensis abbatis*), Goswin de Bonnevaux, abbé de 1151 à 1155 (*de Gaswino, quarto Cisterciensi abbate*) et Fastrède de Cambron, abbé de 1161 à 1163 (*de dextera manu dom(i)ni Fastredi Cisterciensis quinti*)⁷⁹. De cet ensemble, L.-M. Rocourt préleva des reliques d'Étienne Harding, citées dans l'inventaire de Châlons de 1825 comme étant « l'os d'un doigt de saint Étienne, abbé de Cîteaux, enveloppé de taffetas rose à étoiles blanches » (n° 7). Cette description fut complétée par Charles Lalore : « avec cette inscription gothique : *Articulum Sancti Stephani 2i Cisterciensis abbatis* ». Deux ossements du second abbé de Cîteaux sont présentés dans l'armoire à reliques de l'église abbatiale actuelle, à l'intérieur d'une châsse moderne en bois, garantis par le cachet de J. Chanut et deux authentiques, l'un sur parchemin, d'une écriture du XIII^e siècle en partie

effacée (*sancti Steph[an]i, s[e]c[un]di Cist[erciensis] abb[at]is*), l'autre sur papier, avec une écriture du XX^e siècle (*Ex oss[ibus] S[anc]ti Stephani, Ab[batis]*). Ces deux ossements ne sont de toute évidence pas des restes de doigt mais plutôt d'un radius et d'un cubitus, donc d'un bras, ce que ne traduit pas non plus la correction apportée par Charles Lalore, qui pourrait témoigner d'une confusion des reliques lors des différents transferts entre Clairvaux, Bar-sur-Aube, Châlons, La Pierre-qui-Vire et Cîteaux.



Reliquaire du bras d'Étienne Harding conservé à l'abbaye de Cîteaux. © Département de l'Aube, N. Mazières.

Cinq autres châsses de Cîteaux gardent des restes des pères fondateurs de l'Ordre qui, bien que n'étant pas signalés par le procès-verbal châlonnais, paraissent attester une origine claravallienne. C'est de toute évidence le cas de la première d'entre elles, un petit sachet identifié comme contenant des ossements et la coule de saint Bernard (*Ex ossibus et cuculla sancti Bernardi abbatis*) présenté à l'intérieur d'un reliquaire du XIX^e siècle. Or, les inventaires du trésor de Clairvaux signalent tous l'existence de cette relique, conservée à l'époque moderne dans la septième des grandes armoires, cotée G selon celui de 1640, avec la natte et d'autres restes du fondateur (cote, calotte, couverture) : « Item, une image d'argent dorée, haute de quatre pieds ou environ, laquelle représente nostre glorieux père saint Bernard. Au pied est un chrystal enchâssé en argent, aux quatre coings duquel sont douze perles jointes à quatre saphyrs. Sous ce chrystal il y a de *costa sancti Bernardi et de sancte Joanne, de cuculla et coapertorio sancti Bernardi, de pileo sancti Bernardi et de matta (sic) super quam obiit sanctus Bernardus* »⁸⁰. Un second reliquaire du XIX^e siècle renferme également un petit os attribué à Bernard de Clairvaux, simplement authentifié par l'inscription en français « Saint Bernard, ab[bé] », qui soit appartenait au trésor, soit fut prélevé lors de l'exhumation du corps et

⁷⁹ Arch. dép. Aube, 3 H 366, fol. 6v ; VERNIER, p. 19.

⁸⁰ Arch. dép. Aube, 3 H 366, fol. 11 ; VERNIER, p. 27 ; LALORE 1875, p. 55-56.

de son transfert à Ville-sous-La Ferté. Une autre châsse abrite une calotte crânienne identifiée par un phylactère en papier écrit d'une main du ^{xx}^e siècle comme étant celle d'Aubry, troisième abbé de Cîteaux (*Ex os[sibus] s[anc]ti Alberici, ab[batis]*), tandis qu'un autre reliquaire en bois doré du ^{xviii}^e siècle réunit trois reliques, authentifiées par le cachet de J. Chanut, de saint Fastrède, huitième abbé de Cîteaux, du bienheureux Guerric, deuxième abbé d'Igny (1138-1157), et de saint Pierre de Tarentaise, fondateur de Tamié (1132-1141 ; *de osse sancti Petri Tarentasiensis episcopi*)⁸¹, sans qu'il soit possible de les rapprocher des restes signalés par l'inventaire de 1640. Enfin, un reliquaire en bronze, sans doute réalisé spécifiquement dans les années 1950, conserve une relique de Robert de Molesme (*Ex oss[ibus] s[anc]ti Roberti, abbatis Molismensis*) dont l'origine est inconnue et que le trésor de Clairvaux semblait étonnement ne pas posséder.

Le chef de saint Barnabé, la relique de saint Jérôme et la fiole de Saydnaya

Le second ensemble réunit, sur l'un des trois plateaux, le chef de saint Barnabé, un os de saint Jérôme et une petite fiole d'huile, identifiés chacun par leur authentique et l'ensemble par un phylactère en parchemin portant l'inscription : *Haec attulit de ultramarinis partibus nonnus Artaudus, miles templi, postea monachus et cellerarius Claraevallis*. Ces objets arrivent d'Orient au début du ^{xiii}^e siècle par l'entremise d'Artaud, un chevalier de l'ordre du Temple qui a fait du convoiement de reliques l'une de ses spécialités⁸². La quatrième croisade, dont l'évêque de Troyes Garnier est l'aumônier, apporte en effet une quantité considérable de métaux précieux et de reliques en Occident à

la suite du pillage de Constantinople en 1204⁸³. Au cours de la décennie suivante, l'empereur latin Henri 1^{er} de Flandre (1206-1216) et le comte de Blois Louis 1^{er} (1191-1205), l'un des chefs de la croisade, adressent à Clairvaux un nombre important de cadeaux dont ils confient le transport à deux personnages fréquemment mentionnés dans les inventaires, Hugues, ancien abbé bénédictin de Saint-Ghislain⁸⁴ et gardien du trésor impérial de Constantinople, et frère Artaud⁸⁵. En 1216, les deux hommes prennent l'habit monastique à Clairvaux, dont Artaud, du fait sans doute des compétences de gestion acquises au sein de son ancien ordre, devient quelques années plus tard le cellérier.

Le chef de saint Barnabé et la relique de saint Jérôme proviennent effectivement de la donation de l'empereur de Constantinople.

Compagnon de Paul de Tarse, Barnabé meurt en martyr à Chypre en 61 et, selon la légende, son corps est découvert à Salamine vers 488. Barnabé n'appartient pas au groupe des douze apôtres même si la qualité apostolique, entendue au sens large, lui est attribuée par les *Actes des Apôtres*. C'est donc avec ce titre que les inventaires du trésor de Clairvaux signalent son chef, présenté aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles dans un reliquaire en or et en argent massif, de forme pyramidale, réalisé sous les abbatiats d'Évrard (1235-1238) et de Guillaume (1238-1245), et conservé dans la quatrième armoire du Grand trésor⁸⁶. Le fragment actuel de la relique de l'abbaye de Cîteaux est composé de la partie supérieure de la boîte crânienne, ainsi identifiée par l'authentique en latin : *Summum capitis sancti Barnabae apostoli, quod sumptum fecit de thesauro Constantinopolitano*. Il est donc probable que des fragments de ce crâne furent prélevés et distribués au cours du temps, sans doute déjà avant son arrivée à Clairvaux puis après au sein des filiales de l'ordre cistercien⁸⁷.



Chef de saint Barnabé, os de saint Jérôme et fiole de Saydnaya provenant du trésor de Clairvaux, authentifiés sous le sceau de Jean Chanut, abbé de Cîteaux, entre 1952 et 1963.

© Département de l'Aube, N. Mozières.

⁸³ Paul Riant donne le chiffre de 3 600 reliques issues de 476 saints différents qui auraient été volées par les croisés durant le sac de Constantinople (« Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au ^{xiii}^e siècle par les Latins et des documents historiques nés de leur transport en Occident », *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 4^e sér., t. 6, 1875, p. 1-214). Sur cette question, lire aussi : 1204, la quatrième croisade : de Blois à Constantinople et éclats d'empires (catalogue des expositions du Musée-Château de Blois et du Musée du cabinet des Médailles de la BnF, octobre 2005-janvier 2006), Inès VILLELA-PETIT (dir.), *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 73-75, 2005, et notamment J. DURAND, « La quatrième croisade, les reliques et les reliquaires de Constantinople », p. 55-78. Enfin, concernant le commerce des reliques au Moyen Âge, voir : Pierre-Vincent CLAVERIE, « Les acteurs du commerce des reliques à la fin des croisades », *Le Moyen Âge*, 2008/3, t. cxiv, p. 589-602. [En ligne : <https://www.cairn.info/revue-le-moyen-age-2008-3-page-589.htm> ; consulté le 15 mai 2018].

⁸⁴ Saint-Ghislain, Belgique, Région wallonne, Province de Hainaut.

⁸⁵ P. Riant, *Inventaire sommaire d'après les documents contemporains des dépouilles religieuses de Constantinople envoyées à Clairvaux à la suite de la IV^e croisade*, Paris, 1875, p. 177-211 ; J. DURAND, *op. cit.*, p. 57 ; A.E. LESTER, « Translation and Appropriation... », p. 101.

⁸⁶ Arch. dép. Aube, 3 H 366, 7v ; VERNIER 1902, p. 20-21 ; LALORE 1875, p. 36-37.

⁸⁷ Un autre crâne réputé de saint Barnabé, très complet, est conservé dans l'église Santa Maria di Grado a Conca dei Marini près de Salerne. Un autre est conservé auprès d'autres reliques apostoliques à l'intérieur de l'église Saint-Sernin de Toulouse depuis le ^{xiv}^e siècle. En 1741, Claude Guyton, doutant de l'authenticité de la relique de Clairvaux, avait eu une correspondance à ce sujet avec un curé de Toulouse (LALORE 1875, p. 119-122).

⁸¹ Arch. dép. Aube, 3 H 366, fol. 8 ; VERNIER, p. 21 ; LALORE 1875, p. 37.

⁸² Alain DEMURGER, *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris, 4^e éd., 2005, p. 179.

Le chef-reliquaire de saint Barnabé à Clairvaux contenait également une centaine d'autres ossements décrits par les authentiques comme provenant des corps saints de Pierre de Tarentaise, Félicien, Basile, Marcel, Barbara et Jérôme. Cette dernière relique est décrite par Charles Lalore, en 1875⁸⁸ et dans le procès-verbal châlonnais de 1878, comme étant contenue dans une petite boîte en cuivre, sans couvercle, « mêlée de substances aromatiques » et identifiée par l'inscription grecque + O Arios Ιερωνυμος. Cet authentique est transcrit et traduit le 5 août 1744 avec plusieurs autres inscriptions et à la demande de Claude Guyton, par Nicolas, un évêque orthodoxe originaire du monastère crétois d'Arkadi et en exil suite à l'occupation ottomane de son île⁸⁹. La relique du docteur de l'Église est aujourd'hui encore présentée dans cette boîte, avec son étiquette, sur le premier plateau de Cîteaux.



Huile miraculeuse de Saydnaya apportée à Clairvaux par le frère templier Artaud en 1216. © Département de l'Aube, N. Mazières.

Le troisième objet de ce plateau attire plus particulièrement l'attention⁹⁰. Il s'agit d'une fiole en verre (12,5 × 6,8 cm) renfermant un onguent de couleur brun-noir, fermée au moyen d'un bouchon en liège⁹¹. Elle est identifiée par une étiquette sur parchemin dont l'écriture largement effacée, datable de l'extrême fin du XII^e siècle ou du début du siècle suivant, porte l'inscription : *de oleo quod*

⁸⁸ *Ibid.*, p. 38.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 20.

⁹⁰ Je dois à Alain Demurger d'avoir attiré mon attention sur le lien de cette relique de Clairvaux avec frère Artaud. Qu'il reçoive ici l'expression de ma sincère gratitude.

⁹¹ Le verre de cette fiole ne remonte assurément pas à l'époque médiévale et sans doute pas non plus à l'époque moderne. À défaut d'analyse de l'objet par un spécialiste, il faut simplement supposer un transfert du baume à une date inconnue, au XIX^e ou même au XX^e siècle.

emanat de imagine beate Marie apud Sarracenos ultra Damascum, quod attulit frater Artaudus, c'est-à-dire « de l'huile qui coule de l'image de la Sainte Vierge de la terre des Sarrasins près de Damas, qu'apporta frère Artaud ».

Sous le numéro 9, le procès-verbal châlonnais mentionne cette relique comme étant une « fiole dans laquelle a été déposée une huile miraculeuse sortie d'une image de la Sainte Vierge enveloppée de taffetas bleu ». Mise de côté par L.-M. Rocourt, cette fiole provient effectivement du trésor de Clairvaux, comme l'attestent les inventaires de 1640 et 1741⁹². Au milieu du XII^e siècle, l'objet était conservé dans le Grand trésor, à l'intérieur de l'armoire D, dans le même petit coffre que les reliques d'Étienne Harding évoquées plus haut : « Dans ce coffre sont ces reliques, savoir : une phiole de verre renforcé sur laquelle est cet escripteau de *oleo quod emanat de imagine sancte Marie apud Saracenos ultra Damascum*⁹³. » Un siècle plus tard, la fiole se trouve dans la deuxième des sept armoires du Grand trésor contenant les principaux reliquaires. Elle est alors rangée dans un coffre rond, en ivoire, dont l'intérieur est garni de cuivre et fermé par une serrure à décor zoomorphe. L'inventaire précise que « dans cette boîte est aussi une petite phiole de verre dans une bourse à laquelle est attaché un parchemin sur lequel est écrit de caractère presque effacé : *de oleo quod emanat de imagine B. Marie apud Sarracenos, ultra Damascum, quod attulit frater Artaudus*⁹⁴. »



Le monastère orthodoxe Notre-Dame de Saydnaya (Syrie). © Jerzy Strzalecki.

L'origine de cette fiole est connue. Comme l'indique son authentique, elle appartient à l'ensemble considérable de reliques apporté à Clairvaux par Artaud lors de son entrée à l'abbaye au début du XIII^e siècle. Mais, contrairement à la plupart d'entre elles, celle-ci ne provient pas du sac de Constantinople, mais plutôt du commerce de l'huile de Saydnaya que les Templiers avaient mis en place à partir du sanctuaire syrien. Ce monastère orthodoxe dédié à Notre-Dame, situé à 35 km

⁹² La mention de cette fiole ne figure en revanche pas dans la copie de 1747 de l'inventaire de 1504 (Arch. dép. Aube, 3 H 365).

⁹³ Arch. dép. Aube, 3 H 366, fol. 6v ; VERNIER, p. 19.

⁹⁴ Arch. dép. Aube, 3 H 367, fol. 6v ; LALORE 1875, p. 14.

au nord-est de Damas, fut fondé au ^{vi}^e siècle par l'empereur Justinien. Depuis la fin du ^{xii}^e siècle — et de nos jours encore —, les pèlerins chrétiens s'y rendent pour y vénérer une icône miraculeuse de la Vierge, d'origine byzantine et datée selon la tradition du ^{ix}^e siècle ⁹⁵. Vers 1175, la chronique de Burchard de Strasbourg rapporte que l'église du monastère était creusée dans la roche et desservie par douze moniales et huit frères. Placée sur le mur derrière le maître-autel, l'icône peinte sur un panneau en bois est à l'effigie de Marie, laquelle image se changea miraculeusement en chair et en sang et se régénéra perpétuellement depuis l'un des seins de la Vierge, duquel « coule sans discontinuer une huile plus odorante que l'odeur d'un baume qui n'a jamais diminué au fur et à mesure qu'on la prélevait ⁹⁶ ». La réputation de cette image incarnationnelle est telle que de nombreux chrétiens et musulmans, souffrant de maladies et infirmités de toutes sortes, accomplissent ensemble le pèlerinage à Notre-Dame de Saydnaya, aux fêtes de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge afin d'y recouvrer la santé. Très tôt, des chevaliers de l'ordre du Temple, de passage près de Saydnaya, prennent l'habitude de s'arrêter au monastère pour s'y recueillir et prélever quelques gouttes de saint liquide. C'est le cas en 1178-1179 de Gautier de Marangiers, qui, revenant de sa captivité à Damas, emporte une ampoule à Jérusalem, qu'il donne à deux chevaliers croisés, fièle qui est ensuite offerte par l'un d'eux à l'occasion de la fondation de l'abbaye d'Altavaux ⁹⁷. Au ^{xiii}^e siècle, Matthieu Paris signale que les frères du Temple, qui prient régulièrement à Saydnaya dans les périodes de trêve, rapportent le liquide dans leurs maisons d'Orient et d'Occident et le distribuent aux pèlerins ⁹⁸. De nombreuses autres chroniques notent le rôle central joué par les Templiers dans la connaissance et la diffusion en Occident de l'histoire de l'icône sacrée de Saydnaya et dans la distribution de son liquide thaumaturgique, dont ils tirent peut-être quelques revenus. Outre la relique de Clairvaux, un autre exemple est mentionné à Peñíscola, dans le royaume de Valence, où l'Ordre possède une forteresse au ^{xiii}^e siècle ⁹⁹.

Les reliques non identifiées

Les deux autres plateaux de Cîteaux contiennent un ensemble d'ossements non identifiés, simplement signalés par les authentiques

⁹⁵ Benjamin Z. KEDAR, « Convergences of Oriental Christian, Muslim and Frankish worshippers: The Case of Saydnaya and the Knights Templar », dans *The Crusades and the Military Orders. Expanding the Frontiers of Medieval Latin Christianity*, Zsolt HUNYADI and József LASZLOVSKY (éd.), Budapest, 2001, p. 89-100.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 92-93.

⁹⁷ Paul DEVOS, « Les premières mentions occidentales de la légende de Saïdnaia », *Analecta Bollandiana*, t. 65, 1947, p. 272-273 ; A. DEMURGER, *op. cit.*, p. 178.

⁹⁸ Matthew Paris, *Chronica majora*, Henry Richards LUARD (éd.), *Rolls Series* 57, vol. 2, Londres, 1874, p. 487.

⁹⁹ Sebastian Salvado, « Icons, Crosses and the Liturgical Objects of Templar Chapels in the Crown of Aragon », dans *The Debate on the Trial of the Templars*, Jochen BURGTORF, Paul F. CRAWFORD, Helen NICHOLSON (éd.), Ashgate, 2010, p. 191, n. 42 et p. 192, n. 46.

comme étant « des reliques de saints provenant de l'église de Clairvaux dont les noms sont écrits dans les cieux » (*Reliquiæ sanctorum ecclesiæ Claraevallis quorum nomina scripta sunt in caelis*). Il s'agit pour le premier de deux fémurs et de restes de mâchoires et, pour l'autre, de fragments d'ossements et de boîtes crâniennes, correspondant aux items n° 4 et n° 8 de la liste du procès-verbal châlonnais.



Reliques non identifiées de l'abbaye de Cîteaux provenant du trésor de Clairvaux. © Département de l'Aube, N. Mazières.

La perte d'identification de ces reliques est ancienne et remonte aux troubles de la guerre de Trente Ans (1618-1648). Au début du ^{xv}^e siècle déjà, et en 1504 encore, les moines de Clairvaux crurent bon de dresser l'état des lieux des reliques et objets précieux conservés dans le trésor de l'abbaye ¹⁰⁰. L'inventaire de 1640 ne laisse quant à lui planer aucun doute sur les raisons de sa rédaction, expliquant à plusieurs reprises que les reliquaires du trésor, à cause des troubles et dangers de la guerre, furent déplacés de la salle du trésor pour être cachés en lieu sûr entre le mois de septembre 1635 et mars 1640 (« L'an mille six cent trente-cinq au mois de septembre, le grand et le petit reliquaire, à cause des troubles et dangers de la guerre, ayans esté transportés de la sacristie et cachés en un lieu d'assurance jusque au mois de mars de l'an mille six cent quarante ¹⁰¹ »). En dépit de ces précautions, l'humidité de la cachette a réduit en poussière la plupart des authentiques qu'il n'est plus possible de lire cinq ans plus tard (« l'humidité du lieu où ils estoient enfermés a consommé et réduit en poussière les escripteaux de plusieurs reliques qui avoient chacune en particuliers leur superscriptions ¹⁰² »), de telle sorte que les reliques ne sont alors plus identifiées ou bien par des authentiques très généraux comparables à ceux visibles aujourd'hui à Cîteaux (« [...] ; mais n'en ont plus maintenant, ou si elles en ont, ce sont celles cy ou semblables, *horum reliquiarum nomina sunt in libro vitae ; scribuntur in libro predestinationis ; nos latent, sed non Deum : ignorantur a nobis* ¹⁰³. ») Ainsi, malgré les soins pris par les moines pour préserver le trésor de Clairvaux, le détail de plusieurs reliquaires fut perdu dès le milieu du ^{xvii}^e siècle.

¹⁰⁰ Arch. dép. Aube, 3 H 365.

¹⁰¹ Arch. dép. Aube, 3 H 366, fol. 17.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ *Ibid.*



La dissémination et la destruction de reliques lors de la Révolution et leur redistribution pendant la période concordataire a profondément modifié la carte de l'espace sacral français qui remontait au Moyen Âge. Au sortir de la période de déchristianisation active qui a marqué la dernière décennie du XVIII^e siècle, et à la faveur de la Restauration, les membres du haut clergé, qui pour la plupart ont prêté le serment constitutionnel, établirent une partie de leur légitimité sur la réapparition des corps saints. Loin d'être un cas isolé, l'action menée par le dernier abbé de Clairvaux pour préserver quelques-uns des vestiges les plus importants du trésor de son ancien monastère apparaît ainsi comme le réflexe d'un homme d'Église qui, bien que revenu malgré lui à l'état laïc, se montre soucieux de préserver l'avenir.

Déjà connue, l'opération de sauvegarde de L.-M. Rocourt était toutefois sous-estimée et limitée à une petite dizaine de souvenirs bernardins pour la plupart répartis entre les cathédrales de Troyes et de Châlons. Ces reliques, attestées par les différents inventaires du trésor de Clairvaux, furent choisies par L.-M. Rocourt au sein d'un trésor qui en contenait plusieurs centaines. Cette sélection fut celle d'un homme de foi, un choix silencieux, peut-être un choix du cœur, réalisé dans la précipitation qui précéda l'ouverture des châsses. Transmises dans les années 1950 à l'abbaye de Cîteaux, à la suite d'une longue série de hasards, ces « fragments d'éternité ¹⁰⁴ » continuent d'y témoigner de la puissance spirituelle du monastère bernardin. Pour le chercheur confronté à ce nouvel objet d'histoire, l'absence de sources, inhérent aux troubles de la période, permet d'imaginer l'existence d'autres reliques issues du trésor de Clairvaux, elles aussi tombées dans l'oubli dans l'un des nombreux monastères de la filiation. Pour reprendre les mots de Philippe George, désormais « l'enquête canonique fait place à l'enquête historique ¹⁰⁵. »



Annexe

1825, 19 mai / 1878, 16 août. Châlons-sur-Marne.

Marie-Joseph-François-Victor Monyer de Prilly, évêque de Châlons-sur-Marne (1823-1860), authentifie sous son sceau les reliques provenant de l'ancienne abbaye de Clairvaux que Louis-Marie Rocourt, son dernier abbé (1784-1790), avait confié à Augustin-Joseph Becquey, vicaire général de Châlons, et dont celui-ci fit don au couvent de la Congrégation Notre-Dame de Châlons. L'exemplaire du procès-verbal placé dans la châsse

¹⁰⁴ Luigi CANETTI, *Frammenti d'eternità. Corpi e reliquie tra Antichità e Medioevo*, Rome, 2002.

¹⁰⁵ George PHILIPPE, « Les reliques des saints. Publications récentes et perspectives nouvelles », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 80, fasc. 2, 2002, p. 563-591, ici p. 590.

principale fut corrigé et complété le 16 août 1878 par Charles Lalore, en présence de Paul Lucot, délégué par Guillaume-René Meignan, évêque de Châlons-sur-Marne (1864-1882).

A. Papier scellé de deux cachets de cire laque rouge plaqués, 335 × 244 mm. Cachet n° 1, au milieu, à droite, du dernier feuillet (Monyer de Prilly, évêque de Châlons-sur-Marne), rond (20 mm). À l'intérieur d'un filet, un écu posé sur un cartouche chargé d'un épi de maïs, accompagné de deux molettes (*De gueules à l'épi de maïs d'or, accompagné de deux molettes du même*) ; supporté par deux rameaux d'olivier, la mitre (à droite) et la crosse (à senestre) et surmonté de la couronne ducal et du chapeau d'évêque. Anépigraphie. Cachet n° 2, en bas, au milieu, du dernier feuillet (Meignan, évêque de Châlons-sur-Marne), ovale (18 × 15 mm). À l'intérieur d'un filet, un écu chargé d'une colombe portant en son bec un rameau d'olivier (*D'azur à la colombe d'argent portant en son bec un rameau d'olivier de sinople*) ¹⁰⁶ ; surmonté de la couronne ducal et du chapeau d'évêque. Anépigraphie.

Abbaye de Cîteaux, non coté. Exemplaire du couvent des Augustines de Châlons. Notes en haut du premier feuillet : d'une main du XIX^e siècle : « n° 1 » ; d'une main du XX^e siècle : « n° 11 ».

B. Papier scellé d'un cachet de cire laque rouge plaqué, 335 × 244 mm. Cachet dans le quart supérieur droit du dernier feuillet (Monyer de Prilly, évêque de Châlons-sur-Marne). Le même que décrit ci-dessus.

Châlons-en-Champagne, archives diocésaines, 1D. Exemplaire de l'évêché de Châlons sans les compléments de Charles Lalore.

C. Papier non scellé, 293 × 196 mm.

Abbaye de Cîteaux, non coté. Exemplaire placé dans la châsse principale des reliques, vérifié par Charles Lalore le 11 juillet 1878.

Au nom de la très Sainte Trinité, le Père, le Fils /¹ et le Saint-Esprit pour la plus grande gloire de Dieu /² et le plus grand honneur de ses saints. /³ Nous, Marie-Joseph-François-Victor Monyer /⁴ de Prilly, évêque de Châlons-sur-Marne, /⁵ ayant été prié par les dames supérieures et /⁶ religieuses augustines de la Congrégation de Notre /⁷-Dame, établies à Châlons, de visiter plusieurs reliques /⁸ dont elles sont dépositaires et en confirmer l'authenticité /⁹ par notre témoignage et l'apposition de notre sceau, nous /¹⁰ sommes fait représenter les dites reliques séparément /¹¹, ou dans leurs châsses, et après les avoir examinées /¹² exactement avons reconnu qu'elles proviennent du trésor /¹³ de l'ancienne abbaye de Clairvaux qu'elles ont /¹⁴ été remises autrefois par le dernier abbé de laditte abbaye /¹⁵ Louis-Marie de (sic) Rocourt à Monsieur Augustin /¹⁶-Joseph Becquey, prêtre vicaire général de Meaux /¹⁷ et aujourd'hui vicaire général de Châlons, /¹⁸ qu'elles ont été munies de son sceau, et que foi doit /¹⁹ être ajoutée à la vérité desdites

¹⁰⁶ Aymard DE SAINT-SAUD, *Armorial des prélats français du XIX^e siècle*, Paris, 1906, p. 169-170.

reliques, permettant /²⁰ de les exposer à la vénération publique, de les porter en /²¹ procession, de leur rendre enfin tous les honneurs qui /²² sont dus aux restes précieux des corps saints /²³ selon la doctrine de l'Église. Ces reliques sont /²⁴ premièrement une partie du chef de saint Barnabé apôtre /²⁵ enveloppée de taffetas vert /²⁶ [page 2]

2. Petite relique de saint Jean-Baptiste enveloppée /²⁷ de taffetas bleu, le tout renfermé dans un sachet /²⁸ de satin de couleur feu. /²⁹

3. Une partie de la natte sur laquelle a reposé et est /³⁰ mort saint Bernard, enveloppée de taffetas rose rayé blanc /³¹

4. Deux grands os appelés fémur provenant d'un saint /³² inconnu, sur les quels est imprimé le cachet de /³³ Mgr de Raucourt, dernier abbé de Clairvaux, enveloppés /³⁴ de taffetas rose rayé blanc, noués de deux faveurs brunes /³⁵.

5. Une partie d'un os du bras de saint Memmie, /³⁶ enveloppé de taffetas rose rayé, noué de faveur /³⁷ couleur nanquin. /³⁸

6. Os d'un saint martyr de la légion thébaine /³⁹ enveloppé de taffetas rose rayé blanc noué de /⁴⁰ fil blanc. /⁴¹

7. Os d'un doigt de saint Étienne, abbé de /⁴² Cîteaux, enveloppé de taffetas rose à étoiles blanches /⁴³

8. Grand sachet de taffetas rose à étoiles blanches /⁴⁴ renfermant plusieurs parties de crânes et autres ossements /⁴⁵ de corps saints. /⁴⁶

9. Fiole dans laquelle a été déposée une huile miraculeuse /⁴⁷ sortie d'une image de la sainte Vierge enveloppée /⁴⁸ de taffetas bleu. /⁴⁹

10. Plusieurs os et cendres de saint Domitien et Donatien /⁵⁰ enveloppés de taffetas blanc et empreints du /⁵¹ cachet de Monseigneur de Fautoas, alors /⁵² évêque de Meaux. /⁵³

11. Petite boîte renfermant plusieurs reliques /⁵⁴ [page 3] qui ont été apportées d'Allemagne par de saints prêtres. /⁵⁵

Toutes ces reliques sont déposées dans une /⁵⁶ boîte de bois garnie en dedans de taffetas rose /⁵⁷ rayé et en dehors est mise en couleur et cirée. La /⁵⁸ boîte a vingt-trois pouces de longueur, neuf de largeur /⁵⁹ et sept de hauteur. Et après les avoir nous-mêmes /⁶⁰ vénérées avec les dames religieuses présentes /⁶¹ à cette opération, les avons placées avec respect dans /⁶² leurs châsses et avons apposé notre sceau. /⁶³

En foi de quoi nous avons signé et ont signé /⁶⁴ conjointement avec nous. /⁶⁵

Signatures autographes :

- + m. j. f. v. [Marie Joseph François Victor], évêque de Châlons
- DOMMANGET, prêtre
- BECQUEY, vicaire général
- LEYDIER, chanoine
- DEVITERNE
- JOSSE
- CHANVINER, chapelain

Sœur M.F. Joseph HORNUS ; sœur Marie de Jésus RIGAUT ; / sœur Fulgence LE GRAS ; sœur Angélique de saint Jean LE GRAS ; sœur Marcelline de saint Bernard SENART ; / sœur Pome de la Présentation GANO ; Sœur M. L. de saint J. ; sœur Joséphine PONSARD ; / sœur Marie-Antoinette de sainte Barbe BOUCHARD ; sœur Lucie de saint Arsène MÉNARD ; sœur Thérèse de saint Benoît ; / sœur Mélanie WANNIFSON ; sœur Anastasie de la Sainte-Croix FISBACQ ; sœur Claire de Notre-Dame GANO.

Copie de ce procès-verbal a été fait en triple expédition /⁶⁶ dont l'une a été remise dans la châsse, la seconde entre /⁶⁷ les mains de Madame la Supérieure et la 3^e dans /⁶⁸ les archives de l'évêché. /⁶⁹

Fait à Châlons, le 19 mai 1825. /⁷⁰

Signature autographe : + m. j. f. v. évêque de Châlons

Ajouts et corrections apportées par Paul Lucot en 1878 en présence de Charles Lalore.

[page 2] Dans la marge :

5^o. Erreur : / Os de saint / Modeste martyre : / Sanctæ Modestæ martyris. Vérifiée / par Monsieur Lalore / le 10 juillet 1878. / Cette relique était à / Clairvaux. / P. Lucot / ch.c.a.

7^o. Avec cette / inscription gothique : / Articulum / S[anc]ti Stephani / 2ⁱ Cisterciensis / abbatib.

[page 3] Dans la marge :

12^o. Il faut y ajouter / un ~~petit~~ fragment / de la tête d'une / des onze mille / vierges, renfermée / dans du taffetas / de soie rose étoilée / avec cette inscription gothique : / De capite unius / Virginis ex numero / undecim millium / loci [...] Sancte / Ursule. Monsieur Lalore / l'a reconnue comme / provenant / pareillement / de Clairvaux. / P. Lucot / ch.c.a.

13^o. Relique / renfermée dans / un étui de plomb, / sans inscription, / provenant d'un / autel (vraisemblablement / de Clairvaux, dit / Monsieur Lalore qui / en a vu de / pareilles venant de Clairvaux). / P. Lucot /

14^o. Une petite boîte / en cuivre ~~post~~ renfermant / des ossements mêlés de / substances aromatiques, avec / cette inscription grecque / précédée d'une croix : / + O Arios Isqw. / « Saint Hiéron [imus] » / (du trésor / de Clairvaux / également).

[page 3] Dans la marge, dans le sens de la hauteur. Signatures autographes :

Sœur Augustine STÉNARD ; sœur Euphrasie des Saints-Anges HERMAND ; / sœur Alix de la Passion FRAPART ; sœur Théodore de Sainte-Dosithée de CHASTILLON ; / sœur Ambroise de sainte Paule ROUGEAUX.

Certifions exactes les additions que nous avons mises en marge dans ledit / instrument avec le concours du savant Monsieur Lalore. /

Châlons, le 16 août 1878. /

Pour Monseigneur et par délégation, / P. Lucot, M. curé ch.c.a.

L'ouvrage de Monsieur Lalore sur / le trésor de Clairvaux (Paris, 1875) / mentionne ces reliques jadis / possédées par l'abbaye de Clairvaux.